UNION INTERPARLEMENTAIRE

Promotion de la paix, de la démocratie et du développement

ACTIVITES PREVUES ET RESSOURCES NECESSAIRES

2009-2011

AOUT 2008

UNION INTERPARLEMENTAIRE

chemin du pommier 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (Suisse)
Téléphone (41.22) 919 41 50 - Fax (41.22) 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org - Site internet : www.ipu.org

Table des matières

Introduction 5

Faits et chiffres à propos de l'Union interparlementaire 7

Programme de travail 10

Etablissement de normes et de lignes directrices pour les parlements démocratiques 10

Création d'une base de connaissances pour soutenir les parlements 14

Promotion et protection des droits de l'homme 17

Respect des droits des enfants 20

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes en politique 24

Promotion du développement 29

Contribution à l'instauration de la paix 33

Financement et budget 36

Annexe : Projets en cours et futurs d'assistance aux parlements 40

INTRODUCTION

On assiste depuis 20 ans à une marche sans précédent vers la démocratie, partout dans le monde. Les uns après les autres, des pays tournent le dos aux structures de pouvoir monolithiques en faveur de démocraties pluralistes fondées sur un parlement élu. Et ce processus s'accompagne généralement d'une refonte complète des systèmes juridiques. On rédige de nouvelles constitutions et les parlements révisent les lois et en adoptent d'autres au fur et à mesure que les pays basculent vers l'économie de marché.

Dans tous ces pays, les responsabilités du Parlement ont été sensiblement accrues alors que, souvent, cette institution ne dispose pas de ressources, de capacités ni d'une expérience à la hauteur de la tâche. Beaucoup de ces pays, en effet, n'ont pas les moyens permettant de mettre sur pied des institutions démocratiques, quand ce n'est pas la volonté politique de partager le pouvoir, essentielle au processus démocratique, qui fait défaut. Résultat : le Parlement ne reçoit pas toujours l'attention et le soutien dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles.

Aussi les programmes de l'Union interparlementaire (UIP) visent-ils en premier lieu à remédier à cette situation, mobilisant les législateurs, les gouvernements et la communauté internationale en faveur des parlements.

Le présent Plan expose les activités en cours de définition et dont l'exécution, de 2009 à 2011, devrait permettre de réaliser cet objectif global, ainsi que les ressources nécessaires à cette fin. Il vise à aider les parlements concernés par :

- la définition de normes et de lignes directrices pour parlements démocratiques;
- la création d'une base de connaissances pour soutenir les programmes visant à renforcer les parlements;
- la promotion et la protection des droits de l'homme;
- le respect des droits des enfants;
- la promotion de l'égalité entre hommes et femmes en politique;
- la promotion du développement;
- la contribution à l'instauration de la paix.

En outre, l'UIP œuvre à renforcer les parlements en tant qu'institutions à la demande des parlements eux-mêmes. La plupart de ces projets sont réalisés en coopération avec le PNUD et grâce à un financement, total ou partiel, de cette organisation. On trouvera un descriptif succinct de ces projets en Annexe, sachant qu'ils peuvent faire l'objet de demandes de financement séparées s'ils nécessitent un complément de ressources.

Dans toutes ces activités, l'UIP est guidée par sa conception d'un parlement démocratique. De concert avec beaucoup d'autres organisations qui partagent son analyse, l'UIP fait un travail de pionnier, définissant des normes fondées sur des exemples de bonnes pratiques plébiscités par les parlements eux-mêmes, et qu'un parlement doit respecter pour être considéré comme véritablement démocratique. D'après ces normes, telles qu'exposées dans le Guide de l'UIP intitulé *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle* (2006), un parlement est démocratique :

- **s'il est représentatif**, à savoir qu'il reflète, aussi fidèlement que possible, la diversité sociale et politique de la population, incite à la participation pleine et entière des femmes et garantit l'égalité de droits et de protection à tous ses membres de sorte qu'ils puissent s'acquitter librement de leur mandat;
- **s'il est transparent**, à savoir qu'il fonctionne de manière visible pour les citoyens, que ce soit directement ou par le truchement de médias tels que journaux traditionnels ou électroniques;
- **s'il est accessible**, ce qui signifie que les citoyens, y compris les associations et les mouvements de la société civile, peuvent participer à son travail;
- **s'il rend des comptes**, ce qui signifie que les électeurs doivent avoir la possibilité de demander des comptes aux élus pour le travail accompli, leur conduite et leur intégrité dans l'exercice de leurs fonctions;
- **s'il est efficace**, à savoir, puisque le travail du Parlement comprend la fonction législative et de

contrôle au plan intérieur, mais qu'il porte aussi, et de plus en plus, sur la sphère des relations internationales, qu'il doit être organisé de manière à répondre toujours aux besoins de la population dans son ensemble.

Certes, l'UIP peut compter sur un financement stable grâce aux contributions annuelles des Membres et Membres associés, mais elle doit aussi recourir à des contributions volontaires additionnelles pour réaliser pleinement ses ambitions et répondre à des demandes d'assistance en hausse. Les besoins couverts par des contributions volontaires représentent environ 5 millions de francs suisses par an et viennent compléter un budget de base annuel de près de 12 millions de francs suisses.

Nous sommes très reconnaissants à nos principaux bailleurs de fonds pour la confiance qu'ils nous témoignent. Leur générosité nous permet d'aller de l'avant et de réaliser des programmes importants en faveur de parlements du monde entier. Nous espérons que le Plan 2009-2011 retiendra leur attention et attirera de nouveaux bailleurs de fonds.

FAITS ET CHIFFRES A PROPOS DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

L'UIP se veut la tribune à partir de laquelle les membres de 150 parlements peuvent faire entendre leur voix dans le monde. Elle a été fondée il y a près de 120 ans, avec pour but de veiller à ce que tous les parlements nationaux et les 45 000 parlementaires qui les constituent puissent remplir librement, efficacement et en toute sécurité les fonctions auxquelles ils ont été élus : exprimer la volonté du peuple, adopter les lois et demander des comptes aux gouvernements. L'UIP mobilise les parlements sur diverses questions et met en œuvre des programmes visant à renforcer les parlements en tant qu'institutions démocratiques.

Membres

L'UIP est une organisation qui tient son dynamisme de ses Membres : les parlementaires et le personnel des parlements prennent une part active à la conception et à l'exécution de tous ses programmes. Les Membres sont tout autant les partenaires que les bénéficiaires des activités inscrites aux programmes. Les parlements détachent des experts auprès de l'UIP pour l'aider à mener à bien ses divers programmes d'assistance. L'UIP travaille également en étroite collaboration avec l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP) et collabore avec de nombreuses assemblées et organisations parlementaires régionales. Les Membres participent aux travaux de l'Organisation par l'intermédiaire de délégations de parlementaires dont la composition témoigne de l'équilibre politique en place dans les parlements multipartites et de la proportion entre hommes et femmes. Ils définissent les axes politiques de l'UIP lors d'assemblées semestrielles où ils débattent de questions figurant en bonne place à l'ordre du jour international.

Instances dirigeantes

Le Conseil directeur est l'instance plénière qui oriente les activités de l'UIP. Il se réunit deux fois par an pour adopter les programmes de l'Organisation, en établir le budget et se prononcer sur les affiliations, réaffiliations et suspensions de Membres. Le Comité exécutif, composé de 17 membres, supervise l'administration de l'Organisation. L'UIP a aussi un groupe de femmes, la Réunion des Femmes parlementaires qui, entre autres activités, établit pour elle un programme pour l'égalité des sexes.

Pour les questions prioritaires spécifiques, l'UIP met en place des groupes consultatifs géographiquement représentatifs, constitués de parlementaires et chargés d'éclairer les orientations et programmes de l'Organisation. Leurs réflexions sur les questions de l'heure enrichissent les débats lors des assemblées statutaires et des réunions spécialisées de l'UIP et ils font des recommandations à l'UIP et à ses Membres.

Le Secrétariat

L'UIP emploie en tout 43 personnes à son siège de Genève et son bureau de New York, chargé de le représenter à l'ONU et à Washington. Le Secrétariat se compose de quatre Divisions placées sous la direction du Secrétaire général. La Division des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Parlements Membres facilite le travail des Membres et veille à l'organisation des assemblées semestrielles. La Division de la Promotion de la démocratie apporte une assistance technique et des services conseils aux parlements, entreprend des travaux de recherche, promeut les droits de l'homme, notamment ceux des enfants, et l'égalité entre hommes et femmes. La Division des Relations extérieures est chargée des relations avec les organisations internationales, particulièrement avec l'ONU et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec le Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Elle supervise également toutes les activités d'information et de sensibilisation. La Division des Services administratifs gère les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP. Un Cabinet restreint, comprenant le Président et le Secrétaire général, assure la direction de l'Union interparlementaire et de son Secrétariat.

L'UIP a conclu un Accord de Siège avec les autorités suisses, qui lui donne des avantages et des obligations semblables à ceux de l'Office des Nations Unies à Genève.

Partenaires et bénéficiaires

Les programmes de l'UIP s'adressent essentiellement aux parlements et aux parlementaires, mais les bénéficiaires ultimes en sont les citoyens des pays où l'UIP intervient puisque les parlementaires représentent le peuple, font les lois et fixent des orientations en son nom.

L'UIP vise également les décideurs en général et d'autres organisations dont des organisations intergouvernementales, non gouvernementales (ONG) et les instituts de recherche. En leur fournissant, en temps voulu, des informations comparatives pertinentes, l'UIP aide les décideurs à définir des orientations et des stratégies en connaissance de cause. L'UIP a tissé d'étroites relations avec de nombreuses institutions multilatérales dont les Nations Unies et leurs programmes et agences. Elle collabore aussi avec nombre d'assemblées parlementaires régionales, et des organisations internationales et locales.

L'UIP a un statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies et des Accords de coopération avec plusieurs programmes et organes de Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Elle a défini un programme de travail commun avec l'UNICEF sur les questions de protection de l'enfance. Elle s'efforce, dans la planification et l'exécution de ses activités, d'œuvrer dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et en coordination avec les organisations de l'ONU concernées, particulièrement le PNUD, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds bilatéraux.

Mise en œuvre, contrôle et suivi

L'UIP dispense des services d'assistance et de conseil sur le rôle, la structure et les méthodes de travail du Parlement, le but étant de le renforcer les institutions et les ressources humaines des parlements, et par ailleurs elle diffuse des supports documentaires. Elle organise des programmes de formation et des séminaires pour parlementaires et personnels parlementaires, ainsi que des voyages d'étude et des formations sur place. Toutes ces activités, et d'autres, relèvent de programmes globaux définis en consultation étroite avec les dirigeants des parlements à la lumière d'évaluations approfondies effectuées par les experts de l'UIP. Etant conçues en fonction des besoins propres à chaque parlement, elles tiennent nécessairement compte de l'histoire, de l'environnement politique et du cadre constitutionnel propres à chaque pays. L'UIP recrute essentiellement ses experts, généralement des parlementaires et personnels parlementaires en exercice ou à la retraite, dans ses parlements membres. L'Association des Secrétaires généraux des Parlements, organe de l'UIP, fournit également des experts.

Lors de la planification et de la conception de projets nationaux, l'UIP se tient informée des activités des autres bailleurs de fonds et coordonne son action avec eux afin d'éviter les doubles emplois. Dans certains cas, des activités peuvent être mises en œuvre avec d'autres bailleurs et agences d'exécution, telles que des organismes de l'ONU, des ONG nationales et internationales et des organismes d'aide au développement.

Le contrôle est un processus ininterrompu qui porte sur toutes les phases d'un projet. La plupart des projets d'assistance technique sont dotés d'un comité de pilotage ou d'un groupe de travail qui compare le budget et le calendrier réels aux prévisions inscrites au budget et au calendrier initiaux.

Le contrôle permanent des ressources et des calendriers des projets comporte :

- des réunions régulières avec les diverses parties prenantes/partenaires, y compris dans les pays concernés,
- la publication d'états d'avancement trimestriels indiquant les progrès, les problèmes et les changements demandés,
- l'indication et la recommandation de mesures correctives.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

Le principal risque lors de la mise en œuvre de projets visant à renforcer un parlement est le caractère imprévisible des événements politiques et l'environnement politiquement chargé dans lequel s'inscrit souvent l'exécution de ces projets. Des facteurs politiques tels que des élections anticipées et des changements à la tête des assemblées ou dans leur administration peuvent avoir des répercussions sur la mise en œuvre et la réussite d'un projet. Etant donné que le Parlement est le lieu de confrontation de forces et d'intérêts divers, la divergence des priorités peut contrecarrer l'entreprise. Pour réduire autant que faire se peut les risques, l'UIP s'efforce de rallier les instances politiques et administratives locales à ses projets, de sorte qu'elles y adhèrent pleinement. Elle a ainsi mis en place un mécanisme de réponse rapide pour aider les parlements à instituer un cadre de dialogue sans exclusive avec toutes les parties prenantes, pendant les périodes d'instabilité politique. En outre, grâce à des activités de renforcement des capacités visant à créer une mémoire institutionnelle, l'UIP cherche à atténuer l'effet des changements électoraux sur l'administration du Parlement.

Le défaut d'information et de coordination entre organisations qui soutiennent les parlements nationaux se traduit souvent par des actions faisant double emploi ou un suivi insuffisant sur le long terme. Pour remédier à cette situation, l'UIP se propose de créer une base de données mondiale qui centralisera toutes les informations sur le renforcement des parlements. D'une manière générale, l'UIP part du principe que les parlements participants ont la volonté politique d'assurer le suivi des programmes et qu'ils ont la motivation nécessaire.

Lorsque l'UIP procède à une évaluation préalable à la définition d'un programme d'assistance, les parlements concernés espèrent souvent un suivi immédiat. Cependant, étant donné ses ressources financières et humaines limitées, l'UIP n'est pas toujours en mesure de répondre à des aspirations aussi fortes.

Financement et soutien des bailleurs de fonds

L'UIP est financée par ses Membres et Membres associés qui lui versent des contributions annuelles, calculées selon un barème approuvé par le Conseil directeur. Le budget ordinaire de l'UIP, qui s'élève à quelque 12 millions de francs suisses chaque année, subvient aux besoins des programmes d'activités et du Secrétariat, couvre les frais des assemblées semestrielles, des autres réunions ordinaires et de la documentation. L'UIP reçoit également des contributions volontaires de plusieurs pays, du PNUD, du FNUD et de la Commission européenne. Au lieu de collecter des fonds de façon essentiellement ponctuelle, comme elle faisait auparavant, l'UIP procède désormais d'une manière systématique afin d'assurer un financement stable à ses programmes. Elle a noué des relations étroites avec un groupe de bailleurs de fonds qui lui permet de financer ses programmes de façon stable et prévisible. Ce groupe, constitué de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), d'Irish Aid et de l'Agence suédoise de développement international (ASDI), entend harmoniser progressivement les procédures de planification, de contrôle et d'information financière, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pour plus amples détails sur le financement, voir les tableaux en page 36 ■

PROGRAMME DE TRAVAIL

Les sections suivantes du présent document exposent en détail les activités prévues par l'UIP et les ressources dont elle a besoin pour les financer de 2009 à 2011. Les budgets figurent sous le titre "Financement et budget" à la page 36.

Etablissement de normes et de lignes directrices pour les parlements démocratiques

Le Guide de l'UIP intitulé *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle* (2006) rappelle les principaux objectifs vers lesquels doit tendre tout parlement démocratique : être représentatif, transparent, accessible, rendre des comptes et être efficace aux niveaux national et international. Ce Guide donne aussi l'exemple de plusieurs parlements qui s'efforcent de mettre ces valeurs en pratique dans leur travail quotidien. Certes, chaque parlement a ses caractéristiques propres mais la définition de normes et critères trace un cadre précieux pour les activités visant à renforcer le Parlement, que ces activités soient menées par les parlements seuls ou avec une assistance internationale.

> Objectifs et activités

Les objectifs sont les suivants : définir des normes et des lignes directrices internationalement reconnues pour les parlements démocratiques, fondées sur de bonnes pratiques; faire connaître et adopter ces normes et lignes directrices dans les parlements et les organisations qui collaborent avec eux; ériger ces normes et lignes directrices en références pour les activités internationales visant à renforcer le Parlement. Quant aux activités, elles ont pour but de :

A. FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT DES NORMES POUR PARLEMENTS DÉMOCRATIQUES

L'UIP a mis au point des outils d'autoévaluation permettant aux parlements de dresser, par eux-mêmes, un bilan par rapport aux normes pour parlements démocratiques. Grâce à ces outils, les parlements peuvent améliorer leur travail en identifiant les domaines dans lesquels leurs résultats sont satisfaisants et les lacunes devant être prioritairement comblées. De tels bilans s'imposent pour garantir la participation et la motivation au plan local, et ils complètent admirablement des processus similaires tels que l'APRM (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs). Le but est que les parlements eux-mêmes reconnaissent ces normes démocratiques, ainsi que les décideurs en général, notamment les bailleurs de fonds et les organisations qui mettent en œuvre des programmes de renforcement des parlements. L'UIP entend :

- parvenir à un accord international sur des normes pour les parlements démocratiques;
- faire adopter au plan local ces normes comme base de l'action des parlements visant à accroître leur efficacité, notamment par des réformes;
- faire adopter ces normes pour parlements démocratiques dans les programmes de renforcement des parlements.

L'UIP se propose de créer et de former un réseau de facilitateurs pour aider les parlements à s'auto-évaluer et elle coopérera étroitement avec les autres organisations qui effectuent un travail normatif pour les parlements démocratiques (PNUD, Association parlementaire du Commonwealth [CPA], le National Democratic Institute for International Affairs [NDI] entre autres) afin d'assurer la coordination, d'éviter les doubles emplois et d'aboutir à un ensemble de normes communes.

B. DES PARLEMENTS SANS EXCLUSIVE : LA REPRÉSENTATION DES MINORITÉS ET DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU PARLEMENT

Les recherches que l'UIP effectue depuis plus de 30 ans sur les femmes en politique, en particulier sur la représentation des femmes dans les parlements, lui ont valu une reconnaissance internationale. Forte de cette expérience, l'UIP a lancé en 2008, avec le PNUD, un projet sur la représentation des minorités et des populations autochtones dans les parlements nationaux à travers le monde. Ce projet vise à :

- approfondir les connaissances sur la représentation des minorités et des populations autochtones;
- recenser et faire connaître les bonnes pratiques;
- promouvoir les actions en faveur de la représentation des minorités.

La première étape du projet consiste en la collecte de données crédibles pouvant soutenir l'action de sensibilisation. Les informations recueillies seront mises à la disposition des parlements et des chercheurs par le biais d'une base de données en ligne. Elles seront accompagnées d'une publication faisant un état des lieux de la représentation des minorités et des populations autochtones. Des actions de sensibilisation seront organisées afin d'inciter les parlements à agir. L'analyse des informations recueillies permettra de forger des outils à l'usage des parlements, notamment un guide pour parlementaires faisant état des bonnes pratiques et recommandant des actions parlementaires pour améliorer la représentation des minorités et des populations autochtones.

Un groupe d'experts comportant des universitaires éminents et des parlementaires a été mis en place pour donner des conseils tout au long du projet. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour déterminer les ajustements à apporter à la méthodologie du projet qui est mis en œuvre en coopération avec le PNUD. D'autres partenaires interviendront, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des experts et des parlements nationaux, qui fourniront l'essentiel des données.

C. SUSCITER UNE FORTE PARTICIPATION PARLEMENTAIRE À LA SEPTIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

La Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR) réunit des pays ayant atteint différents stades de démocratisation afin qu'ils confrontent leurs expériences et définissent des priorités pour le développement de la démocratie. La première édition de cette conférence a eu lieu en 1988 et les parlements sont associés au mouvement depuis 2003. L'UIP a un rôle majeur dans l'organisation de la composante parlementaire de la CIDNR qui est désormais une structure reposant sur trois piliers, à savoir les gouvernements, les parlements et la société civile, avec le soutien de l'ONU. La septième conférence (CIDNR-7) devrait se tenir en Amérique latine en 2009. Les objectifs sont les suivants :

- assurer une forte contribution parlementaire à la préparation et aux résultats de la CIDNR-7;
- aboutir à un consensus entre les parlements sur les obstacles à la démocratie et les actions pouvant être entreprises par les parlements pour les surmonter;
- susciter une action parlementaire pour assurer le suivi de la CIDNR-7;
- renforcer les liens entre la CIDNR, l'UIP et les Nations Unies sur les questions touchant à la démocratie.

Des réunions parlementaires, notamment des rencontres préparatoires et la réunion à l'occasion de la CIDNR-7, seront organisées en partenariat avec les associations parlementaires concernées. Un comité consultatif donnera des conseils sur le suivi après la CIDNR-7.

D. PROMOUVOIR LA CHARTE AFRICAINE SUR LA DÉMOCRATIE, LES ÉLECTIONS ET LA GOUVERNANCE

La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance a été adoptée par la huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, le 30 janvier 2007, à Addis-Abeba (Ethiopie). Ce texte exprime l'attachement des Etats membres de l'Union africaine à la démocratie, au développement et à la paix, et leur volonté d'institutionnaliser la gouvernance démocratique, sociale, économique et politique.

Les activités visent à faire connaître la Charte aux parlementaires africains, à favoriser sa ratification et à soutenir la réforme des lois nationales de manière à ce qu'elles tiennent compte du principe de la Charte. A cette fin, l'UIP organisera une conférence parlementaire sur la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Cette manifestation fait suite à une première conférence sur la Charte, tenue au Caire en décembre 2007, au cours de la quelle les participants ont débattu des perspectives en matière de démocratie et de droits de l'homme en Afrique.

La conférence portera sur la contribution spécifique du Parlement à la promotion de la démocratie et au respect des droits de l'homme. Elle examinera les pratiques et expériences des parlements, notamment leur responsabilité et leurs possibilités dans la réalisation de cet objectif. Les participants pourront discuter de la Charte et de son importance dans leur travail quotidien.

> Modalités d'exécution et coordination

L'UIP travaille étroitement avec des partenaires dans toutes les activités. Pour ce qui est de la promotion de normes pour les parlements, l'action de l'UIP sera guidée par un réseau de facilitateurs et elle œuvrera de concert avec les organisations effectuant un travail normatif pour les parlements démocratiques, notamment le PNUD, la CPA et le NDI.

Le projet sur la représentation des minorités et des populations autochtones sera mis en œuvre avec le PNUD, mais aussi d'autres partenaires tels que le HCDH, des experts et des parlements nationaux.

Les réunions parlementaires à l'occasion de la CIDNR-7 seront organisées en partenariat avec les associations parlementaires concernées. Un comité consultatif donnera des conseils sur le suivi après la CIDNR-7.

La Conférence parlementaire sur la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, co-organisée par l'UIP et l'Union parlementaire africaine, sera accueillie par un parlement africain. D'autres partenaires pourraient participer, notamment le Parlement panafricain, l'Union africaine, le HCDH, l'UNESCO, entre autres.

> Bénéficiaires

Les parlements, les donateurs et les organisations concernés par le renforcement des parlements, les minorités, les étudiants et les chercheurs seront les bénéficiaires. Les citoyens en profiteront aussi indirectement dans la mesure où les parlements agiront pour devenir plus transparents, accessibles et comptables devant leur peuple, et partant, plus aptes à en servir les intérêts.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICTAEURS
A. PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT DES NORMES POUR PARLEMENTS DÉMOCRATIQUES		
Faire connaître aux parlementaires les normes pour parlements démocratiques, notamment grâce à des ateliers de travail et aux assemblées de l'UIP Faciliter les autoévaluations dans les parlements nationaux Publier les enseignements des autoévaluations et un outil révisé d'autoévaluation Convoquer une réunion des parties prenantes sur les normes pour parlements démocratiques	Que les normes de l'UIP soient largement reconnues par les parlements et les organisations œuvrant au renforcement des parlements Que les parlements utilisent l'outil d'autoévaluation de l'UIP pour accroître leur efficacité	Le nombre des autoévaluations parlementaires (Objectif : 5 en 2009)
B. DES PARLEMENTS SANS EXCLUSIVE : REPRÉSENTATION DES MINORITÉS ET DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU PARLEMENT		
Mettre en place une base de données mondiale sur les minorités et les populations autochtones Concevoir un outil pour aider les parlements à améliorer la représentation des minorités et des populations autochtones Organiser des activités de sensibilisation	Faire connaître l'état de la représentation des minorités et des populations autochtones Que l'UIP et les parlements puissent mieux sensibiliser à la nécessité de parlements sans exclusive	Nombre de parlements sur lesquels des données sont disponibles (Objectif : 80 fin 2009)
C. SUSCITER UNE FORTE PARTICIPATION PARLEMENTAIRE À LA SEPTIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES		
Organiser des rencontres préparatoires aux niveaux mondial et régional, en partenariat avec les associations parlementaires régionales Organiser une réunion parlementaire à l'occasion de la CIDNR-7 Mettre en place un comité consultatif pour assurer le suivi des résultats de la CIDNR-7 et rédiger des rapports à cet effet	Que les Parlements contribuent à la préparation et aux résultats de la CIDNR-7 Que les Parlements et les parlementaires soient encore mieux placés pour contribuer à la promotion de la CIDNR	Des rencontres préparatoires sans exclusive Évaluation des activités de suivi Nombre de parlementaires participant à la CIDNR-7
D. PROMOUVOIR LA CHARTE AFRICAINE SUR LA DÉMOCRATIE, LES ÉLECTIONS ET LA GOUVERNANCE		
Organiser une conférence sur la Charte africaine portant sur la contribution spécifique des parlementaires à la promotion de la démocratie et des droits des l'homme	Sensibilisation plus forte des parlementaires africains permettant la réforme des lois nationales de sorte qu'elles tiennent compte du principe de la Charte	Objectif : 120 participants

Création d'une base de connaissances pour soutenir les parlements

L'information et les connaissances sont à la base de toute action visant à renforcer les parlements. L'information nécessaire consiste en des données comparatives approfondies sur les structures et les méthodes de travail des parlements, des exemples documentés de bonnes pratiques dans les parlements et des informations sur la conception, le contenu et l'évaluation des programmes de renforcement des parlements.

Beaucoup d'organisations produisent désormais ce type de données. Il convient donc de gérer rationnellement ce stock d'informations en augmentation constante. L'UIP, organisation mondiale des parlements, a la légitimité et le savoir-faire lui permettant de créer un réseau de partenaires en vue de construire une base de connaissances sur les parlements et leur renforcement. Cette base de connaissances sera au service des parlements eux-mêmes et des organisations qui soutiennent, avec eux, les programmes de renforcement des parlements. Elle viendra en outre renforcer le lien entre le travail qu'accomplit l'UIP sur des normes pour les parlements démocratiques et ses programmes de renforcement du Parlements engagés dans divers pays.

> Objectifs et activités

Le but général est de créer une source d'information globale et fiable sur les parlements et les programmes visant à les renforcer. A cette fin, l'UIP entend :

A. CRÉER UNE BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES PROJETS VISANT À RENFORCER LES PARLEMENTS

Peu d'actions on été menées pour recenser les programmes de renforcement des parlements. En 2003, l'UIP a publié les résultats d'une enquête effectuée avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sous le titre *Dix ans de renforcement des parlements en Afrique, 1991-2000 : Enseignements et pistes de réflexion"*. En 2006, les présidents de parlement de l'Union européenne ont demandé aux parlements européens de mettre en place des mécanismes de collecte d'informations sur les programmes de renforcement mis en œuvre par des parlements européens ou en faveur de tels parlements. Les présidents de parlement ont émis l'idée qu'un projet similaire soit entrepris par l'UIP au niveau mondial. Une source d'information fiable et centralisée rendrait la planification plus facile et efficace, réduirait les redondances et les chevauchements et améliorerait la comparaison des expériences et la diffusion des enseignements en résultant. Pour commencer, l'UIP effectuera une étude de faisabilité pour déterminer les avantages pouvant être retirés d'une base de données mondiale (BDM) à l'intention de tous ceux qui œuvrent au renforcement des parlements, ainsi que les difficultés probables d'une telle entreprise.

Début 2009, avant même les résultats de cette étude, l'UIP invitera donateurs, intervenants et parlements bénéficiaires à une consultation afin de débattre des modalités de création d'une BDM centralisant les informations sur les programmes de renforcement des parlements.

B. DÉVELOPPER LES RESSOURCES D'INFORMATION : BASE DE DONNÉES PARLINE SUR LES PARLEMENTS NATIONAUX

PARLINE, la base de données de l'UIP, fournit des données fiables sur la structure et le fonctionnement des parlements nationaux. En juin 2008, elle couvrait 265 chambres parlementaires dans les 189 pays ayant un parlement national. Toutes les informations proviennent des parlements ou sont vérifiées par eux. Les données consultables sur PARLINE sont destinées aux parlements et organisations concernées par le renforcement des parlements, aux étudiants et chercheurs.

L'UIP se propose d'étendre PARLINE de manière à étoffer le stock mondial d'informations sur les parlements. De nouveaux sujets seront couverts, notamment le budget des parlements, les procédures et les commissions parlementaires. Toutes les données seront publiées en anglais et en français.

C. FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES AU PARLEMENT

Toujours pour renforcer les parlements, l'UIP publiera divers documents, notamment des études de cas sur les bonnes pratiques au Parlement et des mémentos, avec des conseils sur les questions de l'heure touchant au développement du Parlement et de la démocratie. Ces publications, à la fois analytiques et pratiques, viseront à inciter les parlements à examiner leur mode de fonctionnement pour, le cas échéant, adapter ou reproduire de bonnes pratiques dans leurs propres institutions. Chaque étude de cas décrira, de façon claire, les difficultés que le Parlement en question a eu à surmonter, les solutions trouvées et les enseignements tirés de l'expérience. Les études de cas seront sélectionnées par un groupe d'experts qui examinera régulièrement les propositions et les projets de publication.

La série Mémentos présentera les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les nouvelles idées en matière de développement parlementaire. Les documents publiés dans le cadre de cette série, analytiques, donneront des orientations et des conseils sur les stratégies, programmes et outils permettant de renforcer les parlements. Des réunions de réflexion sur les thèmes des publications seront organisées une fois par an à l'occasion de l'Assemblée de l'UIP.

> Modalités d'exécution et coordination

Pour mettre en place cette base de connaissances, l'UIP travaillera avec un noyau d'organisations capables d'apporter des informations à valeur ajoutée sur les parlements et leur renforcement. Le modèle de partenariat sera le même que dans des activités similaires dans les domaines des élections (Projet ACE) et des femmes en politique (iKNOWpolitics). Les parlements eux-mêmes seront étroitement associés comme fournisseurs d'informations et bénéficiaires de la base de connaissances. L'étude devant déterminer la faisabilité d'un tel mécanisme mondial d'information et, à terme, le projet de développement de ce mécanisme impliquent une coordination étroite entre organisations concernées de l'ONU, donateurs, agences exécutrices et bénéficiaires. A compter de 2010, un membre du personnel devrait travailler à plein temps sur ce projet.

> Bénéficiaires

Les parlements seront les principaux bénéficiaires de la base de connaissances et des publications, car ces sources d'information sont susceptibles de les aider à la fois dans leurs réformes et dans leurs relations avec les maîtres d'œuvre des programmes de renforcement des parlements. La base de connaissances et la base de données mondiale pourront aussi être utiles aux donateurs et organisations mettant en œuvre des programmes de renforcement des parlements.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
A. CRÉER UNE BASE DE DONNÉES MONDIALE SUR LES PROJETS DE RENFORCEMENT DES PARLEMENTS		
Lancement d'une étude de faisabilité sur une base de données mondiale Création d'une base de données mondiale	Mieux informer sur les programmes de renforcement des parlements Meilleurs outils pour la coordination des programmes d'assistance aux parlements, moins de redondances et de lacunes dans ces programmes	Nombre de donateurs et de bénéficiaires fournissant des données Nombre d'utilisateurs de la base de données Nombre des demandes d'information
B. DÉVELOPPER LES RESSOURCES D'INFORMATION : BASE DE DONNÉES PARLINE SUR LES PARLEMENTS NATIONAUX		
Nouveaux modules sur : Le budget du Parlement, la procédure parlementaire et les commissions parlementaires	Que les parlements, les organisations concernées par le renforcement des parlements et les étudiants aient accès à des informations complètes et fiables sur les parlements et un large éventail de questions connexes	Nombre de chambres couvertes dans chaque nouveau module (Objectif : 60 % la 1ère année; 80 % la 2ème année)
C. FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES AU PARLEMENT		
Publication de Mémentos Publication d'études de cas	Que les parlements et autres parties prenantes trouvent des conseils sur des questions d'actualité et des exemples de bonnes pratiques pouvant être suivis	Nombre de propositions de nouveaux Mémentos (Objectif : 10 propositions reçues en 2009)

Promotion et protection des droits de l'homme

Le Parlement est mieux placé que quiconque pour promouvoir les droits de l'homme. Il ratifie les traités y afférents et inscrit leurs dispositions dans les lois nationales. Il demande des comptes au gouvernement sur l'application des lois et orientations en matière de droits de l'homme et peut veiller à la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels de l'ONU. Les parlements adoptent les budgets nationaux et peuvent canaliser des fonds vers des domaines importants pour les droits de l'homme. Les parlementaires, faiseurs d'opinion, peuvent grandement contribuer à sensibiliser leurs concitoyens à la démocratie et aux droits de l'homme. A maints égards, le Parlement est le gardien des droits de l'homme.

L'UIP travaille depuis de nombreuses années avec les parlements dans ce domaine. Son programme des droits de l'homme, initialement construit autour des activités du Comité des droits de l'homme des parlementaires qui s'occupe des allégations d'atteintes aux droits de parlementaires, s'efforce de plus en plus d'aider les parlements nationaux à traiter des questions de droits de l'homme.

> Objectifs et activités

Le programme des droits de l'homme de l'UIP a généralement pour objet d'aider les parlements à traiter de questions de droits de l'homme. Ses activités visent à :

A. RENFORCER LA CONTRIBUTION DU PARLEMENT À L'APPLICATION DES TRAITÉS DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le Parlement est essentiel pour la ratification des traités et l'inscription de leurs dispositions dans les lois nationales. Aussi ce projet vise-t-il à leur faire connaître le travail des organes conventionnels de l'ONU concernés par les droits de l'homme, de sorte qu'ils participent aux rapports d'information et au processus de suivi au plan national. Cette participation parlementaire est indispensable pour que les recommandations des organes conventionnels soient suivies d'effet.

Le projet a commencé en octobre 2006 avec un séminaire régional pour les parlements des pays d'Afrique francophone sur les normes, critères et principes internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme. Puis il y a eu une série de séminaires nationaux dans quatre pays (Togo, Mali, Mauritanie et Congo), à l'intention des parlementaires, du personnel parlementaire et autres intervenants nationaux sur les droits de l'homme. Les participants ont, ainsi, examiné les traités sur les droits de l'homme ratifiés par leur pays pour voir si les dispositions de ces textes ont été inscrites dans les lois nationales et, le cas échéant, où en était leur application. Ils ont aussi réfléchi à des stratégies nationales pour une action parlementaire visant à améliorer l'application des recommandations des organes conventionnels et l'envoi de rapports en temps voulu sur cette question aux organes concernés.

L'intérêt suscité par ce projet a été tel que ces activités seront étendues aux autres parlements d'Afrique francophone et, ultérieurement, à ceux de l'Afrique anglophone.

Suite au séminaire national initial, au cours duquel une stratégie est définie, un deuxième séminaire permettra de dresser un bilan, pour déterminer les réussites et les obstacles et d'élaborer un plan plus permanent garantissant la participation parlementaire au travail des organes conventionnels.

B. AIDER LE PARLEMENT À AGIR EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le séminaire annuel à l'intention des membres des commissions parlementaires de droits de l'homme, dont la première édition a eu lieu en 2004, traduit la volonté de l'UIP d'œuvrer encore plus directement avec les parlements - au niveau des commissions - au renforcement de leur action en faveur des droits de l'homme.

Le premier séminaire portait sur le mandat et le fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme. Les suivants avaient des thèmes considérés comme prioritaires par les membres des commissions parlementaires de droits de l'homme eux-

mêmes : droit à liberté d'expression (2005), le bon fonctionnement de la justice (2006) et droits de l'homme et migrations (2007). Le prochain séminaire, prévu en novembre 2008, portera sur les réussites et les obstacles 60 ans après la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les séminaires permettent aux membres de commissions parlementaires des droits de l'homme de débattre, comparer les mandats, le fonctionnement et les méthodes de travail de leurs commissions et de dégager les meilleures options face aux difficultés actuelles en matière de droits de l'homme. Les réunions ont aussi pour but d'informer sur les questions et les normes y afférentes et de favoriser la création de réseaux de parlementaires et de tiers œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme aux niveaux national et international.

C. DOTER LES PARLEMENTAIRES D'OUTILS POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Toujours pour sensibiliser les parlementaires aux droits de l'homme, l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié, en 2005, un Guide pour les parlementaires sur les droits de l'homme. Cet ouvrage donne un aperçu sur la question, rappelle les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'obligation faite aux Etats de les protéger et de les promouvoir. Il suggère aussi des actions par lesquelles les parlementaires peuvent contribuer à cette fin. Le Guide a été publié en anglais, en français, en espagnol et en arabe. Etant donné l'intérêt qu'il a suscité, il sera remis à jour et réimprimé dans ses versions anglaise et française.

A la demande des membres de commissions parlementaires qui ont participé aux séminaires annuels sur les droits de l'homme, l'UIP publiera deux guides en 2010 sur les thèmes de ces manifestations, à savoir le droit à la liberté d'expression et "Droits de l'homme et migrations". Le Guide sur la liberté d'expression donnera des lignes directrices et des exemples de bonnes législations sur l'accès à l'information, invitant les parlementaires à agir pour garantir la libre circulation de l'information.

Le Guide sur les droits de l'homme et les migrations posera la question : comment tenir compte des droits dans les lois et politiques nationales relatives aux migrations, assurer la ratification et le respect des conventions 97 et 143 de l'OIT et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

> Modalités d'exécution et coordination

Pour toutes ses activités sur les droits de l'homme l'UIP travaille en coopération étroite avec le HCDH. Ce dernier l'aide à concevoir les séminaires sur les organes conventionnels concernés de l'ONU et fournit des experts pour diriger les séminaires. Le suivi est assuré par l'UIP et le HCDH.

Le HCDH fournit aussi des experts pour les séminaires destinés aux commissions parlementaires des droits de l'homme, de même que d'autres organisations de l'ONU, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais aussi des organisations de droits de l'homme dont *Article 19*, la Commission internationale de juristes et l'Association pour la prévention de la torture.

Le HCDH, après avoir contribué à l'élaboration du Guide sur les droits de l'homme, aidera à sa remise à jour. Le Guide sur les migrations sera produit en collaboration avec l'OIT et le HCDH. Celui sur la liberté d'expression sera élaboré en collaboration avec *Article 19* en 2010. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires assurera la révision de ces ouvrages. L'UIP travaille de concert avec un large éventail d'organisations dont le HCDH, l'UNICEF, l'OIT, l'Organisation internationale des migrations et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

> Bénéficiaires

Toutes les activités sont destinées aux parlementaires et membres de personnel parlementaire. Les bénéficiaires de la seconde phase du projet de renforcement de la contribution parlementaire à l'application des traités de l'ONU sur les droits de l'homme seront les parlements des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Sénégal, République centrafricaine, Niger et Tchad. Le projet sera ensuite étendu aux parlements d'Afrique anglophone. Outre les parlementaires et le personnel parlementaire, en bénéficieront aussi les représentants de gouvernement, les commissions nationales de droits de l'homme et les membres de la société civile.

Les commissions parlementaires des droits de l'homme et leurs membres seront les bénéficiaires immédiats des séminaires visant à les aider à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Toutefois, ces séminaires renforceront indirectement l'institution parlementaire et le mouvement pour les droits de l'homme en général en favorisant la coopération ente le Parlement et sa commission des droits de l'homme, d'une part, et les autres parties prenantes au plan national, d'autre part.

L'UIP vise également, et de façon plus générale, tous les décideurs et défenseurs des droits de l'homme aux plans international et national, ainsi que les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme, les ministères et les organisations non gouvernementales, essayant de susciter une relation de travail efficace entre parlements et autres intervenants, de sorte que chacun comprenne bien le rôle qui est le sien dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
A. RENFORCER LA CONTRIBUTION DU PARLEMENT À L'APPLICATION DES TRAITÉS DE L'ONU SUR LES DROITS DE L'HOMME		
Séminaires nationaux pour examiner la ratification et l'application des recommandations des organes conventionnels Définition de stratégies nationales Séminaires nationaux de suivi faisant le bilan des stratégies. Bénin, Burkina Faso, Guinée, Madagascar, Sénégal, République centrafricaine et Tchad dans une première phase; Ghana, Libéria, Gambie, Nigéria, Namibie, Botswana, Swaziland et Zambie lors d'une seconde phase	Meilleur suivi des recommandations des organes conventionnels, et donc, meilleure promotion et protection des droits de l'homme dans les pays en question	Nombre des ratifications et des retraits de réserves sur les traités relatifs aux droits de l'homme Rapports dans les délais aux organes conventionnels Nombre de recommandations appliquées Degré de participation parlementaire à la préparation des rapports nationaux et aux présentations devant les organes conventionnels
B. AIDER LE PARLEMENT À AGIR EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
Séminaire annuel sur un sujet spécifique concernant les droits de l'homme qui améliorera le fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme et leurs connaissances	Sensibilisation des participants aux normes et mécanismes internationaux pertinents des droits de l'homme Meilleur fonctionnement des commissions parlementaires des droits de l'homme Interactions accrues et meilleures entre tous les intervenants concernés par les droits de l'homme	Participation aux séminaires annuels Nombre des débats de suivi en commission et des propositions relatives aux questions débattues dans les séminaires Nombre de contacts et de cas de coopération entre des commissions parlementaires des droits de l'homme et d'autres intervenants dans ce domaine
C. DOTER LES PARLEMENTAIRES D'OUTILS POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME		
Elaboration de trois outils d'éducation et de formation de grande qualité pour les parlementaires	Sensibilisation des parlementaires et d'autres intervenants aux normes et mécanismes internationaux des droits de l'homme et à des questions particulières touchant aux droits de l'homme et pertinentes pour leur travail Sensibilisation des autres intervenants des droits de l'homme au rôle des parlements dans la promotion et la protection de ces droits	Nombre de guides demandés Nombre d'initiatives parlementaires touchant aux questions traitées par les guides

Respect des droits des enfants

L'UIP, en étroite collaboration avec l'UNICEF, s'efforce de sensibiliser les parlementaires aux droits des enfants et de lutter contre des phénomènes tels que les mutilations sexuelles féminines, la traite des enfants et le travail des enfants. Au cours des cinq dernières années, trois guides pour parlementaires ont été publiés sur la protection de l'enfance, la traite des enfants et la violence envers les enfants. Des réunions-débats en marge des assemblées annuelles de l'UIP et des séminaires régionaux ont été consacrés à des questions telles que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le VIH/sida et les enfants, la traite des enfants et la justice pour les mineurs.

Toujours en coopération avec l'UNICEF, l'UIP entend mobiliser les parlements en faveur du respect des droits des enfants et de leur bien-être. Les parlements seront invités à mieux faire connaître les droits des enfants, à enquêter comme ils en ont le pouvoir, à contrôler l'action du gouvernement et à examiner le budget à la lumière des droits des enfants pour s'assurer que chaque pays respecte ses obligations aux termes du droit national et international. Les parlements seront également invités à tenir des réunions avec des enfants et des jeunes, afin que ces derniers participent, autant que possible, au travail parlementaire sur des questions qui les concernent.

> Objectifs et activités

Le but global est de mobiliser les parlements en faveur des droits des enfants et de leur bien-être. L'UIP continuera de promouvoir les droits des enfants au niveau mondial, avec deux priorités aux niveaux régional et national : la violence envers les enfants et la survie de l'enfant.

A. AIDER LES PARLEMENTS À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS

L'étude de l'ONU sur la Violence à l'encontre des enfants, publiée en 2006, montre que, malgré quelques avancées législatives, les réformes se limitent souvent à certaines questions particulières au lieu d'agir de façon globale contre ce phénomène. Rares sont les Etats qui ont entrepris une refonte ou une réforme approfondie de leur législation de manière à s'attaquer de front à la violence envers les enfants, et beaucoup de lois ne sont pas appliquées. Dans beaucoup de pays, les lois visent essentiellement les violences sexuelles ou physiques, oubliant la violence psychologique. Les réformes des lois privilégient la protection et la répression, laissant de côté la guérison, la réinsertion et les recours. Dans certains Etats, la prévention se limite aux dispositions de protection et de répression prévus par la loi. Aussi l'étude recommande-t-elle plus d'engagement et d'action aux niveaux national et local.

L'UIP et l'UNICEF ont commencé à mobiliser les parlements au niveau mondial par la publication, en 2007, du Guide intitulé Eliminer la violence à l'encontre des enfants. Les activités des trois prochaines années, profitant de cette publication, donneront la priorité aux projets de soutien régionaux et nationaux. Chaque année, une région où sévit un type spécifique de violence à l'égard des enfants sera identifiée. Le processus commencera par un stage de formation régional destiné à déterminer les bonnes pratiques en la matière et à susciter une dynamique régionale qui aboutirait à un accord sur des actions parlementaires visant à éliminer ce type de violence à l'égard des enfants. Cette activité régionale sera suivie d'une ou deux initiatives de soutien au niveau national. Les enseignements des activités régionales seront compilés et diffusés, à titre d'information et pour soutenir des processus similaires dans d'autres régions.

B. RENFORCER L'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DES OMD 4 ET 5 RELATIFS À LA SURVIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

En 2008, l'UIP et les partenaires de la Conférence *Compte à rebours-2015 pour la survie de la mère et de l'enfant* ont conjugué leurs forces pour mobiliser les parlements de 68 pays, prioritaires, en faveur de la santé de la mère et du nouveau-né. En effet, 97 % des décès de mères ou d'enfants à la naissance dans le monde surviennent dans ces pays. Des séances spéciales ont été consacrées à ces questions lors de la Conférence "Compte à rebours-2015" et de la 118ème Assemblée de l'UIP, toutes deux tenues au Cap en avril 2008.

Les participants ont rappelé la nécessité de développer ou de renforcer les politiques et les systèmes de santé, de sorte que la continuité des soins réduise la mortalité maternelle et infantile. A cette fin, il faudra mettre en place des cadres juridiques propices, des financements suffisants, sensibiliser et éduquer les populations. Les informations réunies par les partenaires de l'opération "Compte à rebours" font ressortir les points forts et les lacunes au niveau national, ainsi que les mesures susceptibles de réduire considérablement le nombre des décès et d'améliorer le niveau de vie des mères et des enfants. L'UIP, en coopération avec les partenaires du "Compte à rebours", veillera à sensibiliser les parlements à cette situation, de sorte qu'ils prennent les mesures nécessaires. Ils seront invités à allouer suffisamment de fonds aux programmes de survie de la mère et de l'enfant et à en contrôler l'application. Chaque année, cinq parlements au maximum seront retenus comme bénéficiaires des activités de renforcement des capacités dans ces domaines.

C. MOBILISER LES PARLEMENTS EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS AU NIVEAU MONDIAL

Les actions nationales et régionales doivent nécessairement être complétées par une sensibilisation générale au niveau mondial. Aussi l'UIP envisage-t-elle d'élaborer un guide, ou module de formation des parlementaires à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux "Mesures générales d'application". Cet ouvrage jettera les bases des actions pour la protection des droits des enfants, de sorte que les mesures visant à préserver des droits spécifiques s'inscrivent dans une stratégie large et cohérente, garantissant à tous les enfants la jouissance de leurs droits fondamentaux d'êtres humains.

Plusieurs résolutions de l'UIP recommandent la création d'un petit groupe consultatif, géographiquement représentatif et constitué de parlementaires, pour donner un élan à la politique et aux programmes futurs de l'UIP sur les questions de l'enfance. Ce groupe déterminera les priorités, sensibilisera, favorisera le débat sur la protection des enfants lors des assemblées statutaires et des réunions spécialisées de l'UIP et recommandera des mesures à l'UIP et à ses membres.

> Modalités d'exécution et coordination

Le travail de l'UIP sur les droits des enfants relève du Comité de coordinations des femmes parlementaires en attendant que l'UIP se dote d'un organe spécialisé. Le Comité rend compte au Conseil directeur de l'UIP qui a approuvé le programme relatif à la protection des enfants et de leurs droits. Les activités, menées en collaboration étroite avec l'UNICEF, bénéficieront du soutien, des experts et des conseils du Siège de cette organisation ou de ses bureaux régionaux ou dans les pays.

> Bénéficiaires

Les groupes cibles sont les parlements et les parlementaires. En agissant sur les parlements, l'UIP espère aider les enfants, surtout les enfants exclus dont la voix est inaudible et les intérêts souvent négligés. Les bénéficiaires ultimes de ces activités sont donc les enfants des pays concernés.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
A. AIDER LES PARLEMENTS À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS		
Séminaires annuels régionaux, sous-régionaux et nationaux sur la violence à l'égard des enfants (VEE) Outils et études adaptés aux besoins régionaux sur les VEE Traduction du Guide UIP/UNICEF "Eliminer les VEE" et soutien à des manifestations fondées sur ce Guide Base de données sur les lois réprimant les VEE (incluant la base de données existante de l'UIP sur les MSF)	Que les parlementaires accèdent plus facilement aux données, recherches et meilleurs exemples régionaux de lutte contre les VEE Action parlementaire renforcée et plus ciblée sur les VEE Sensibilisation, échange d'informations, coordination et action des parlements nationaux et des assemblées parlementaires des régions concernées sur la protection des enfants	Nombre des participants aux séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux Nombre des versions et lancements nationaux du Guide UIP/UNICEF sur les VEE Nombre d'activités parlementaires régionales et nationales ciblées effectuées Initiatives parlementaires sur les VEE Nombre d'utilisateurs de la base de données sur les lois relatives aux VEE
B. RENFORCER L'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DES OMD 4 ET 5 RELATIFS À LA SURVIE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT		
Activités auprès de cinq parlements nationaux par an (séminaires, réunions d'information, conseils, échange de visites parlementaires, etc.)	Renforcement de l'action parlementaire pour la réalisation des OMD 4 et 5 Renforcement des affectations budgétaires en faveur des OMD 4 et 5 et suivi y afférent	Nombre d'activités menées Nombre des participants Initiatives parlementaires prises Affectations budgétaires décidées
Identification et diffusion des meilleures pratiques Manifestations et rencontres de sensibilisation pour faire le bilan à l'occasion des assemblées de l'UIP Outils pour soutenir l'action des parlementaires aux niveaux national et mondial	Action et sensibilisation parlementaires renforcées Suivi des progrès et des obstacles rencontrés	Nombre des participants aux manifestations Nombre des études de cas effectuées
C. MOBILISER LES PARLEMENTS EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS AU NIVEAU MONDIAL		
Création d'un Groupe consultatif sur les enfants Réunions semestrielles pour guider les politiques et programmes globaux sur les droits des enfants Visites du Groupe sur le terrain pour se rendre compte de questions spécifiques concernant les enfants	Sensibilisation, échange d'informations et coordination de l'action des parlementaires relative à la protection de l'enfant Priorité donnée par les parlements du monde entier aux questions concernant l'enfant et à la mise en place accélérée de cadres protégeant les enfants Nouvel élan pour les activités de protection de l'enfant menées par l'UIP et par ses Membres, avec plus de participation et d'efficacité	Nombre des rapports rédigés et qualité des recommandations Débats et suivi dans les parlements nationaux et actions menées Nombre des visites effectuées sur le terrain Niveau du débat sur la protection de l'enfant aux assemblées et réunions de l'UIP

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
C. MOBILISER LES PARLEMENTS EN FAVEUR DES DROITS DES ENFANTS AU NIVEAU MONDIAL (SUITE)		
Un Guide pour les parlementaires sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les mesures législatives, administratives et autres nécessaires à une bonne application Autres outils présentant et analysant les résultats des études et les recommandations pour des régions particulières	Mise en place accélérée et meilleure qualité des lois, politiques et plans d'action pour la promotion et la protection des droits des enfants Plus de suivi et de soutien parlementaire pour une bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant Participation accrue des parlementaires aux rapports concernant la Convention	Lancement du Guide et nombre d'exemplaires distribués Nombre des versions nationales publiées Nombre de lancements nationaux organisés Actions parlementaires pour réviser les lois sur la protection de l'enfant Débat parlementaire sur la Convention relative aux droits de l'enfant Niveau de la participation parlementaire aux rapports sur la Convention
Portail Internet pour les parlementaires sur les questions liées à l'enfance pour soutenir le travail des parlementaires	Que parlementaires, personnel parlementaire, hommes politiques et décideurs accèdent facilement à des informations, des données et outils comparatifs Que les parlementaires et autres intervenants aient une bonne connaissance des questions concernant l'enfance	Statistiques sur la traite publiées sur le site Web Recensement des organisations citant directement la base de données du site web ou indiquant des liens vers celle-ci Pertinence et utilité des données établies par enquête qualitative en ligne
Visites sur le terrain pour les parlementaires en vue des assemblées de l'UIP	Meilleure sensibilisation des parlementaires Visibilité des questions relatives à l'enfance dans les structures de l'UIP et de ses Membres	Nombre de participants

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes en politique

Le travail de l'UIP repose sur la conviction que, dans une démocratie, les femmes comme les hommes comme les femmes doivent participer aux décisions et que leurs opinions doivent également être prises en compte. C'est la raison pour laquelle l'UIP œuvre à instaurer un partenariat entre les deux sexes en aidant les femmes à accéder au Parlement.

Certes, il est urgent d'accroître le nombre de femmes au parlement, mais il est tout aussi important que ces dernières, une fois au Parlement, usent de leurs fonctions pour participer avec les hommes aux décisions, notamment pour ce qui concerne le respect des droits des femmes et l'égalité avec les hommes. L'UIP est convaincue, en effet, que plus les femmes participent à la politique, plus elles favorisent le développement de la société en général. L'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur contribution au développement est nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à tous les combats pour l'éradication de la pauvreté.

> Objectif et activités

L'objectif général est de parvenir à des parlements représentatifs et responsables en développant et en améliorant la participation des femmes et de faire en sorte que les institutions parlementaires accordent toute l'importance voulue à l'égalité entre les sexes. A cette fin, l'UIP entend :

A. PRODUIRE DES INFORMATIONS COMPARATIVES SUR LES FEMMES EN POLITIQUE

Les recherches et données sur les femmes en politique sont essentielles. Sur elles reposent les politiques et stratégies nationales, régionales et internationales destinées à promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes en politique. Depuis plus de 30 ans l'UIP effectue des recherches sur les femmes au Parlement et recueille des informations sur les droits politiques accordés aux femmes, notamment le droit de vote et d'éligibilité, le nombre de femmes présidentes d'un parlement ou membres d'un gouvernement. Les activités visent à constituer, sur la participation des femmes à la politique, des informations qui n'existent pas encore en un format facile d'emploi, et à créer des outils pratiques facilitant l'accès des parlements à cette information. Les activités comprennent la création et le maintien d'une base de données en ligne sur les femmes en politique, dans une perspective comparative et historique; la création d'une *Carte mondiale des femmes en politique*; la mise en place de l'International Knowledge Network of Women in Politics (Réseau iKNOW Politics) et la production d'un outil sur les mesures spéciales visant à promouvoir la participation des femmes à la politique.

B. AIDER LES FEMMES À ACCÉDER AU PARLEMENT ET À LE TRANSFORMER

Les études montrent que le nombre de femmes pouvant être candidates est important mais que le pourcentage de candidates réelles est infime. De plus, quand elles briguent un siège au parlement, les femmes doivent souvent faire campagne dans un environnement politique hostile, avec peu d'expérience, de soutien et de fonds. Pour instaurer des conditions plus propices il faut former les candidates à parler en public, à définir des stratégies, gérer une campagne électorale et collecter des fonds. Il faut aussi encourager les débats sur les mesures visant à promouvoir la participation des femmes à la politique.

Une fois au Parlement, elles doivent faire face à d'autres difficultés car, encore une fois, l'environnement politique est souvent hostile et dominé par des hommes. L'assistance aux femmes au sein du Parlement peut prendre la forme de séminaires d'initiation au travail parlementaire et d'ateliers pour femmes parlementaires sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Dans certains cas, des experts sont engagés pour de courtes périodes pour les aider à s'acquitter de leur tâche.

Ces activités se poursuivront dans divers pays sur demande des parlements concernés, mais l'UIP donne la priorité aux pays où il y a peu ou pas de femmes élues, essentiellement les Etats arabes du Golfe (CCG) et les Etats des Iles du Pacifique, ainsi qu'aux pays sortant d'un conflit et où des parlements ont récemment été mis en place ou rétablis.

Les activités visent essentiellement à aider les candidates et les femmes parlementaires aux niveaux national et régional. Chaque année, un séminaire national (ou une activité de formation) et une activité régionale seront organisés pour chaque région retenue. Ces activités seront effectuées en collaboration avec les parlements concernés, sur demande ou manifestation d'intérêt de leur part. La mise en œuvre d'activités régionales et nationales dans une même région permet de faire profiter les femmes de pays voisins, confrontées aux mêmes situations ou difficultés, d'un événement national.

C. PROMOUVOIR L'EGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Le Parlement est, par excellence, l'instance apte à promouvoir l'égalité entre les sexes et garantir le respect des droits des femmes. Par le biais de ses diverses structures et procédures il adopte les lois, contrôle l'exécutif et ratifie les textes internationaux. Aussi est-il indispensable qu'il se préoccupe de l'égalité entre hommes et femmes dans toutes ses activités. Le travail de l'UIP montre que si certains pays ont fait des efforts dans ce sens, il n'existe pas d'analyses comparatives mondiales ni de programmes de soutien ciblés. Une lacune que l'UIP est à même de combler car elle est bien placée pour fournir des analyses de situation, contribuer au débat et à la définition de politiques au niveau mondial dans ce domaine, tout en aidant directement les parlements.

Les activités visent à intégrer le souci d'égalité entre les sexes à tous les niveaux du travail parlementaire et à permettre aux parlementaires d'agir dans ce domaine. Elles comprennent une cartographie de la situation actuelle et la création d'un outil présentant les meilleures pratiques en la matière. Il y aura aussi un soutien aux organes parlementaires chargés de l'égalité entre les sexes et de la condition de la femme. Une information sur les meilleurs exemples de règles et procédures soucieuses de parité favorisera le changement institutionnel au Parlement.

D. AIDER LES PARLEMENTS À AGIR SUR LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

L'un des principaux objectifs de l'UIP, dans ce domaine, est d'aider les parlements à répondre à des problèmes majeurs. Ainsi, elle organise des séminaires de formation pour parlementaires et personnels parlementaires, hommes et femmes, sur des thèmes spécifiques. Le but est de faire en sorte que les parlements, en tant qu'institutions, puissent défendre les droits des femmes élaborer des budgets nationaux soucieux d'égalité entre les sexes, lutter contre la violence envers les femmes et faire respecter la CEDAW.

> Modalités d'exécution et coordination

Le travail de l'UIP sur les femmes en politique relève de la Réunion des femmes parlementaires, organe plénier de femmes parlementaires appartenant à plus de 100 pays, du Comité de coordination des Femmes parlementaires dont les membres sont élus pour représenter les intérêts des femmes au sein de l'UIP, du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, constitué de parlementaires hommes et femmes, membres du Comité exécutif de l'UIP, chargés de veiller à ce que toutes les activités et politiques de l'UIP soient soucieuses d'égalité entre les sexes. Ces trois organes sont responsables devant le Conseil directeur qui adopte le plan de travail, le budget et les objectifs de l'UIP. Le Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP présente régulièrement des rapports et reçoit un retour d'informations des organes spécialisés de l'UIP concernés par l'égalité entre les sexes. Quand il y a lieu l'UIP travaille également avec des partenaires de l'ONU et d'autres organisations internationales spécialisées.

> Bénéficiaires

Les groupes cibles sont les parlements et les parlementaires. En agissant auprès des parlements, l'UIP espère aider les femmes, notamment les exclues dont la voix est inaudible et les intérêts souvent négligés. Les bénéficiaires ultimes de ces activités sont les citoyens des pays concernés puisque leurs représentants prendront des décisions sans exclusive, tenant davantage compte des besoins des femmes.

L'UIP entend également toucher tous les décideurs et les instances tierces qui œuvrent pour les droits des femmes et l'égalité entre les sexes : organisations intergouvernementales, commissions nationales de la condition de la femme, organisations non gouvernementales et instituts de recherche.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
A. PRODUIRE DES INFORMATIONS COMPARATIVES SUR LES FEMMES EN POLITIQUE		
Création d'une base de données statistiques centralisée en ligne (*Femmes en politique – Données comparatives et historiques*)	Que parlementaires, responsables politiques, chercheurs universitaires utilisent les statistiques et les données générées Que les parlementaires et autres parties prenantes en sachent plus sur les femmes en politique	Statistiques sur la fréquentation du site décomposées par variables majeures : région, domaines, pages visitées, durée des visites, etc. Recensement des organisations citant directement la base de données ou fournissant des liens au site y afférent Nombre de références aux statistiques de l'UIP sur les femmes en politique dans les médias, les bulletins parlementaires, les études et articles de chercheurs, etc. Pertinence et utilité des données établies par une enquête qualitative en ligne
Publication d'une carte mondiale sur les femmes en politique, couvrant tous les pays	Meilleure visibilité de la présence des femmes dans les parlements et les gouvernements Production d'un outil d'information facile d'emploi sur la participation des femmes à la politique, à l'usage des parlementaires, décideurs et responsables politiques, médias, organisations internationales et régionales et des instituts de recherche	Nombre des cartes distribuées par région, type d'organisation et langue Nombre de citations des statistiques de l'UIP sur les femmes en politique dans les médias, les bulletins parlementaires, les études et articles de chercheurs, les organisations internationales, etc.
Gestion et mise à jour du site *iKNOW Politics* avec élaboration d'une version en arabe Création d'un forum pour faire connaître les meilleures pratiques et les ressources auprès des femmes et des hommes de toutes les régions du monde	Que les parlementaires, responsables politiques, candidats, organisations internationales et membres de la société civile utilisent de nouvelles ressources et informations pour favoriser la participation des femmes à la politique Sensibilisation à l'importance et au degré de participation des femmes à la politique Meilleur accès à l'information sur les femmes en politique dans les Etats arabes et constitution de réseaux entre femmes désireuses de s'enger en politique dans la région	Statistiques sur la fréquentation du site décomposées par variables majeures : région, domaines, pages visitées, durée des visites et utilisation des pages en langue arabe Recensement des organisations citant directement la base de données ou fournissant des liens au site Nombre de réunions de débat et taux de participation des membres sur une durée déterminée
Publication d'un Guide sur les mesures spéciales Large diffusion des bonnes pratiques afin de favoriser la participation des femmes à la politique sur papier et sur le web	Production de données comparatives, précises et complètes sur les mécanismes de promotion des femmes en politique Définition de lignes directrices pour accroître la participation des femmes à la politique	Nombre de Guides distribués par région, pays, type d'organisation, etc. Augmentation du nombre de parlements débattant de mesures spéciales en faveur de la participation des femmes à la politique, établie par une enquête qualitative, des débats parlementaires, etc.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
B. AIDER LES FEMMES À ACCÉDER AU PARLEMENT ET À LE TRANSFORMER		
Organisation de séminaires de formation et fourniture d'outils de campagne électorale	Que les femmes soient bien informées sur les mécanismes électoraux, les responsabilités politiques et le travail avec les autres partis et qu'elles aient les compétences nécessaires à leur candidature	Nombre de femmes participant aux activités de formation Appréciation, par les participants, de qualité de la formation et des documents, au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Nombre de femmes élues
Organisation de forums et de séminaires ou autres activités pour les femmes parlementaires des pays sortant d'un conflit, les Etat du CCG, des Etats des Iles du Pacifique et autres régions où les femmes sont peu représentées	Que les femmes puissent définir un plan d'action pour l'égalité entre les sexes et le changement parlementaire nécessaire à cette fin	Nombre de femmes participant aux activités de formation Appréciation, par les participants, de la qualité de la formation et des documents, au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Niveau d'activité et de participation des femmes au Parlement
C. PROMOUVOIR L'EGALITÉ ENTRE LES SEXES ET LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE		
Publication d'un Guide sur l'égalité entre les sexes et le travail parlementaire Organisation de séminaires régionaux pour les parlements	Actions parlementaires plus fermes et ciblées en faveur de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de leurs fonctions Mise en place de règlements et procédures parlementaires plus soucieux de la parité	Nombre de Guides distribués par région, pays, type d'organisation, etc. Retour d'information sur l'utilité des Guides pour les parlementaires, le personnel parlementaire et autres parties prenantes Changements dans les usages et procédures parlementaires pour tenir compte de la parité dans toutes les activités Création de commissions parlementaires pour les questions de parité et/ou les demandes d'assistance Appréciation, par les participants, de la qualité des séminaires et documents au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews
Organisation d'une conférence internationale annuelle pour les commissions parlementaires sur des questions spécifiques de parité	Soutien aux structures parlementaires (commissions) concernées par la parité, ou création de commissions nouvelles chargées de cette question	Nombre de participants aux séminaires provenant des divers pays cibles Appréciation, par les participants, de la qualité des séminaires et documents au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Niveau de débat sur la parité dans les commissions parlementaires

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
D. AIDER LES PARLEMENTS À AGIR SUR LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES		
Organisation de séminaires régionaux sur le budget et l'égalité entre les sexes Organisation d'une conférence pour faire le bilan des progrès et des lacunes Création d'outils nationaux pour parlementaires	Que parlementaires et personnels parlementaires comprennent la budgétisation respectueuse de la parité et trouvent des exemples pratiques en la matière Que les parlements soient mieux à même d'intégrer la dimension parité dans le processus budgétaire	Nombre de parlementaires des divers pays ciblés assistant aux ateliers Appréciation, par les participants, des séminaires et documents, au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Plus de budgets soucieux de parité et sans exclusive dans les pays ciblés
Organisation de séminaires régionaux et nationaux de formation à la lutte contre les violences à l'égard des femmes (VEF) Adoption et application de lois sur les VEF	Que parlementaires et personnels parlementaires comprennent les actions de lutte contre les VEF et trouvent des exemples pratiques en la matière Renforcement de l'action parlementaire de lutte contre les VEF	Nombre de parlementaires assistant aux ateliers Appréciation, par les participants, des séminaires et des documents, au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Mécanismes et mesures parlementaires prises pour lutter contre les VEF
Organisation de stages régionaux et nationaux de formation à l'application de la CEDAW Publication d'un Guide révisé et remis à jour pour les parlementaires sur la CEDAW	Que parlementaires et personnels parlementaires comprennent la CEDAW et aient des outils pratiques pour son application Participation accrue des parlements aux rapports sur la CEDAW Bilan, par les parlements, de l'application de la CEDAW dans leur pays	Nombre de parlementaires assistant aux ateliers Appréciation par les participants de la qualité des séminaires et des documents au moyen d'une enquête qualitative et d'interviews Nombre de Guides distribués par région, pays, type d'organisation, etc. Retour d'information sur l'utilité du Guide pour les parlementaires, personnels parlementaires et autres intervenants Nombre de débats sur la CEDAW dans les parlements des Etats auteurs de rapports Niveau de participation parlementaire aux rapports
Organisation d'une Journée parlementaire à l'occasion de la Commission de l'ONU sur la condition de la femme	Sensibilisation des parlementaires au travail de l'ONU sur l'égalité entre les sexes Contribution parlementaire au travail de l'ONU sur l'égalité entre les sexes Meilleur suivi national des résolutions et recommandations de l'ONU	Nombre de participants présents

Promotion du développement

Le développement et la réussite de la lutte contre la pauvreté supposent une bonne gouvernance. Les pays dont le gouvernement respecte les droits de l'homme et rend compte aux citoyens ont plus de chances de se développer, de croître économiquement et d'assurer la stabilité et la sécurité à leur population.

A la demande de parlements et des Nations Unies, l'UIP mobilise les parlements et les aide à avancer vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les activités visant à promouvoir le travail parlementaire contre le VIH/sida, lancées en 2006, seront suivies d'activités similaires portant sur d'autres OMD.

Au cours des trois prochaines années l'UIP se dotera d'un programme complet visant à promouvoir le développement : travail de sensibilisation, élaboration de savoir-faire, facilitation des échanges et reconnaissance des bonnes pratiques au parlement. Les activités comprendront des visites de terrain, la production d'informations et d'outils de formation, notamment de guides, la facilitation du travail en réseau, l'organisation de conférences mondiales et régionales. Ce programme couvrira les activités en cours de l'UIP en faveur d'une action parlementaire contre le VIH/sida, l'action récemment lancée sur les questions de coopération pour le développement (APD et stratégies nationales de développement), le suivi de la campagne parlementaire sur le changement climatique et le réchauffement planétaire, lancée par l'UIP en 2007, et les activités relatives au travail et à l'emploi décents. Le soutien parlementaire aux OMD 4 et 5 relatifs à la survie de la mère et de l'enfant s'inscrit dans le programme pour le respect des droits des enfants.

> Objectifs et activités

L'objectif global est de renforcer la contribution parlementaire au développement et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'UIP entend :

A. INCITER LES PARLEMENTS À CONTRÔLER DAVANTAGE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le rôle des parlements est essentiel dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement, notamment l'aide au développement. Ils doivent veiller à ce que le budget national affecte suffisamment de fonds au développement, que les besoins des groupes vulnérables soient satisfaits et que les ressources soient équitablement réparties. Or, il arrive souvent que les parlements soient faibles, surtout dans les pays en développement, que l'indépendance, les connaissances et les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat leur fassent défaut. Les stratégies nationales de développement, souvent déterminées par les gouvernements donateurs et partenaires, ne répondent pas toujours aux préoccupations du peuple. Aussi l'une des recommandations majeures de l'Enquête 2006 sur le suivi de la Déclaration de Paris est que les parlements et les citoyens participent pleinement à la planification et à l'évaluation des politiques et programmes de développement. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée par plus de 100 pays en 2005, vise à réformer la façon dont l'aide au développement est accordée et gérée.

A cet égard, l'UIP agit à plusieurs niveaux. Elle œuvre avec le Forum de la coopération pour le développement (DCF) du Conseil économique et social des Nations Unies à améliorer la coordination, la rationalisation et l'efficacité de la coopération pour le développement. Le Forum rassemble toutes parties prenantes, notamment les parlements, pour qu'elles débattent des principales questions touchant à la qualité et à l'impact de la coopération pour le développement. L'UIP a coordonné la contribution parlementaire à la première réunion du DCF lors d'un forum des parties prenantes organisé avec les Nations Unies, à Rome, en 2008.

Les prochaines activités de l'UIP s'appuieront sur la résolution "Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère", adoptée par l'Assemblée de l'UIP, tenue au Cap (Afrique du Sud), en avril 2008. Elles seront fondées sur les conclusions

des études de cas devant être effectuées dans divers pays africains au quatrième trimestre 2008 sur le niveau de participation des parlements à la planification et l'évaluation des plans et programmes nationaux de développement et sur les obstacles à surmonter dans ce domaine. Les activités de renforcement des parlements porteront sans doute, et entre autres, sur la production de documents d'information et d'un guide pour parlementaires, la formulation de lignes directrices pour les donateurs bilatéraux, multilatéraux et les autres intervenants sur la manière d'améliorer la participation nationale par la contribution des parlements au processus de développement.

B. MOBILISER LES PARLEMENTS CONTRE LE VIH/SIDA

Pour mobiliser les parlements contre le VIH/sida, l'UIP s'appuie sur son Groupe consultatif en la matière et sur les recommandations de la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida, tenue à Manille, Philippines, fin 2007. Le Groupe consultatif est constitué de parlementaires expérimentés dans ce domaine. Les activités s'inspireront d'un ouvrage de référence exhaustif à l'usage des parlementaires, publié en 2008, "Agir contre le VIH et le sida". Elles visent à présenter aux parlementaires les principaux domaines d'intervention contre le VIH/sida et, notamment, les normes et critères devant être respectés. Des lignes directrices et de bonnes pratiques, en particulier des lois modèles, seront également exposées autant que possible. Des stages de formation, des visites de terrain pour le Groupe consultatif et une seconde conférence pour parlementaires sur le VIH/sida sont aussi envisagés. Enfin, l'UIP mettra en place un moyen d'information en vue de la 13ème Conférence internationale sur le sida qui se tiendra à Vienne en 2010.

C. AMÉLIORER DE LA GOUVERNANCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

La Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010, adoptés en 2001, a pour but d'améliorer les conditions de vie élémentaires des populations des pays concernés et fournit aux PMA et à leurs partenaires pour le développement un cadre "visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale". Il incombe aux parlements de veiller à la bonne mise en œuvre de ce programme, notamment en favorisant l'état de droit et la bonne gouvernance, sur lesquelles se fonde le Programme. Sur les 49 parlements de PMA, 24 sont Membres de l'UIP.

Cette action commune, menée par l'UIP et le Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits Etats insulaires (UN-OHRLLS) a pour objet de permettre aux parlements des PMA d'établir le Programme, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

D. MOBILISER LES PARLEMENTS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le réchauffement planétaire et le changement climatique étaient les thèmes des débats politiques qui ont occupé l'UIP le plus clair de l'année 2007. Les délégués aux assemblées ont été informés des dernières preuves scientifiques et ils ont fait part de leurs opinions et expériences en la matière lors du débat général et des réunions-débats. L'UIP a publié une déclaration politique prônant une campagne dans les parlements pour faire face à ce phénomène et renforcer les politiques et les lois y afférentes. Elle a reçu un rapport du PNUE sur l'action internationale face au changement climatique. Elle a également pris des mesures décisives en vue de définir une politique institutionnelle sur cette question, après avoir déterminé sa propre empreinte carbone pour la première fois.

En 2008, l'UIP a incité les parlements à agir face aux questions de réchauffement climatique et elle devrait définir un programme plus permanent d'activités, sur le modèle de celui qu'elle adopté pour le VIH/sida. Un comité consultatif, qui sera mis en place en 2009, définira et lancera un programme d'activités comprenant des réunions parlementaires régionales, des activités de formation et des campagnes politiques visant à sensibiliser les parlements à la nécessité d'une action politique urgente.

E. ASSOCIER LES PARLEMENTS À L'ACTION POUR UN TRAVAIL ET UN EMPLOI DÉCENTS

Les responsabilités des parlements en matière de travail, d'emploi et de justice sociale ne sont plus à démontrer. C'est à eux qu'il incombe de ratifier les textes internationaux, de les traduire en cadres nationaux en adaptant les lois existantes, de contrôler l'action des gouvernements, d'adopter les budgets nationaux et de contrôler les comptes publics. Ils peuvent aussi veiller à ce que les politiques économiques et sociales soient cohérentes aux niveaux national, régional et international. Telles ont été les conclusions des débats successifs à l'UIP et aussi lors du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, qui a eu lieu à Lisbonne fin 2007. Elles sont d'ailleurs reprises dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

L'UIP s'est engagée à inciter les parlements à agir sur certaines questions spécifiques du travail et de l'emploi et à se servir d'outils pratiques dérivés de ceux récemment élaborés par l'OIT sur l'emploi et le travail décents. Elle mettra en place un groupe parlementaire consultatif ad hoc qui commencera un programme d'action global en 2010.

> Modalités d'exécution et coordination

Les activités de promotion du développement sont coordonnées, outre les parlements nationaux, avec divers autres intervenants : OCDE-DAC, Forum de la coopération pour le développement de l'ONU, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les intervenants de l'ONU dans les pays concernés. Les activités relatives au VIH/sida sont menées en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le projet portant sur l'amélioration de la gouvernance dans les PMA sera organisé en commun par l'UIP et l'UN-OHRLLS. Les coordinateurs résidents et les points focaux nationaux de l'ONU seront invités à soutenir les parlements, dans leur pays, et à les tenir régulièrement informés.

> Bénéficiaires

Les bénéficiaires visés sont les membres et personnels des parlements nationaux. Cependant, étant donné l'effet multiplicateur de ces projets, les vrais bénéficiaires seront les peuples des pays concernés, puisque leurs représentants prennent des décisions importantes pour leur qualité de vie.

Le projet UIP-UN-OHRLLS s'adresse en premier lieu aux parlements, mais aussi aux donateurs multilatéraux et bilatéraux et aux autres intervenants du développement.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENDU	> INDICATEURS
A. INCITER LES PARLEMENTS À CONTRÔLER DAVANTAGE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT		
Définir et mettre en œuvre un programme complet et un plan d'action pour que l'UIP puisse promouvoir l'action parlementaire en faveur du développement Visites de terrain, documents sur les bonnes pratiques et leur diffusion, ateliers et séminaires, publication de guides sur l'aide publique au développement et les politiques nationales de développement	Programme d'action cohérent pour les activités de l'UIP en matière de VIH/sida, coopération pour le développement et son financement, travail et emploi décents, changement climatique et environnement Action parlementaire plus efficace pour améliorer l'aide publique au développement et pour que les intervenants nationaux s'approprient les politiques et programmes de développement	Nombre d'activités pratiques menées au titre d'un seul plan de développement Nombre de bonnes lois et affectations budgétaires adoptées par le Parlement et d'autres initiatives parlementaires
B. MOBILISER LES PARLEMENTS CONTRE LE VIH/SIDA		
Organiser une conférence mondiale, deux séminaires régionaux de formation, deux missions de terrain et deux réunions du Groupe consultatif sur le VIH/sida chaque année et formuler un apport politique et parlementaire en vue de la 13ème Conférence internationale sur le sida	Action parlementaire plus efficace pour un traitement universel contre le VIH/sida, la lutte contre la discrimination et la prévention de l'infection	Nombre de bonnes lois adoptées au Parlement et autres initiatives parlementaires
C. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)		
Accroître la contribution des parlements à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (2001) pour les pays les moins avancés (PMA), notamment en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités	Intégration des parlements dans l'action nationale visant à définir, appliquer et évaluer des méthodes de promotion du Programme d'action de Bruxelles	Création de mécanismes, soit à l'intérieur des structures existantes des parlements des PMA, soit à partir de zéro Renforcement du débat parlementaire sur le Programme d'action de Bruxelles
D. MOBILISER LES PARLEMENTS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
Diffuser l'information sur les négociations relatives au changement climatique, faire connaître les bonnes pratiques, organiser des ateliers, fournir une assistance technique aux parlements et les renforcer, et convoquer les réunions annuelles d'un groupe consultatif de haut niveau	Action parlementaire plus efficace pour que les questions relatives aux changements climatiques restent politiquement prioritaires au plan national, que des politiques nationales soient adoptées et régulièrement examinées par le Parlement	Nombre de bonnes lois et d'affectations budgétaires adoptées au Parlement et autres initiatives parlementaires
E. ASSOCIER LES PARLEMENTS À L'ACTION POUR UN TRAVAIL ET UN EMPLOI DÉCENTS		
Faire connaître et diffuser les bonnes pratiques, organiser ateliers et séminaires, publier des guides et convoquer les réunions annuelles d'un groupe consultatif sur l'emploi, le travail et le développement social	Action parlementaire plus efficace pour améliorer les lois et politiques relatives à l'emploi, au travail et au développement social	Nombre de bonnes lois et d'affectations budgétaires adoptées par le Parlement et autres initiatives parlementaires

Contribution à l'instauration de la paix

L'UIP est une organisation qui prône le dialogue pour résoudre les conflits. En 120 ans d'existence, elle n'a cessé d'œuvrer pour que les parlements soient des institutions sans exclusive, transparentes et responsables. Elle effectue une grande partie de son travail en coopération étroite avec les Nations Unies.

Le Parlement est une tribune où des points de vue souvent contraires s'expriment librement et c'est à partir de cet échange et de cet affrontement que peut naître un consensus national sur les orientations futures du gouvernement. Ce processus est surtout crucial pour les pays qui, sortant d'un conflit, cherchent à vivre en paix, et l'UIP consacre une proportion croissante de ses ressources à la promotion de la réconciliation. Elle a publié un guide, en coopération avec IDEA, sur le rôle des parlements dans l'aboutissement du processus de réconciliation et a organisé des séminaires sur ce sujet à l'intention des parlementaires d'Afrique et d'Amérique latine. Elle étend cette activité à d'autres régions tout en s'employant à soutenir au niveau national la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

> Objectifs et activités

L'objectif global est de favoriser le dialogue politique et la réconciliation nationale par un renforcement de la contribution parlementaire. Les activités visent à :

A. PROMOUVOIR LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION DE TOUS AUX DÉCISIONS

Les parlements des pays qui sortent d'un conflit ou sont confrontés à une tâche difficile, comme la mise en place de nouveaux cadres juridiques, sont souvent dans l'incapacité de fonctionner efficacement. L'UIP les aide à surmonter ces difficultés passagères. Ainsi, elle a aidé le Parlement du Burundi à instaurer un cadre pour le dialogue, le consensus et la participation de tous aux décisions. Elle aide le Parlement des Maldives à réviser le cadre juridique pour l'adapter à la nouvelle constitution. L'UIP entend étendre ce type d'assistance aux parlements d'autres pays connaissant des difficultés similaires.

Le principal objectif est d'aider les parlements à résoudre des problèmes urgents et à instaurer un cadre propice au dialogue et à la participation de tous aux décisions. L'UIP se retirera progressivement dès que ce cadre fera la preuve de sa viabilité. Lorsqu'elle intervient de cette façon, l'UIP travaille avec le Président du Parlement, les membres du bureau, les présidents de commission et les dirigeants de tous les partis représentés au Parlement. Des séjours d'étude sont organisés pour que tous ces intervenants esquissent ensemble des solutions. Des conseillers aident les participants à examiner et proposer des mécanismes permettant au Parlement de fonctionner sans exclusive.

B. RENFORCER LA PARTICIPATION DES PARLEMENTS AUX PROCESSUS DE RÉCONCILIATION NATIONALE

Un parlement authentiquement représentatif de la société dans toutes ses composantes et qui offre une tribune nationale permettant un dialogue libre et ouvert contribue grandement au succès de la réconciliation. Le débat et l'action parlementaires peuvent déterminer le cap, la signification et les objectifs de la réconciliation, notamment pour ce qui concerne les mécanismes de justice de transition, comme les commissions Justice et vérité, les procès, les programmes de réparation et les réformes de l'appareil judiciaire.

Le principal objectif est d'aider les parlements des pays sortant d'un conflit à mettre en place, contrôler et évaluer les mécanismes de justice de transition et d'en assurer le suivi, de consolider la lutte contre l'exclusion en politique, essentielle pour la réconciliation.

En 2009, l'UIP organisera un séminaire pour les parlements d'Asie du Sud-Est s'inspirant de ceux déjà tenus en Afrique et en Amérique latine et du Guide intitulé *Le rôle des parlements dans l'aboutissement du processus de réconciliation*. Les parlements des pays ayant connu des problèmes de droits de l'homme et des conflits armés, et où les questions de justice et de réconciliation revêtent la plus haute importance, seront invités à participer à ce séminaire, notamment ceux du Cambodge, de l'Indonésie, du Népal, de Corée du Nord, de Corée du Sud, des Philippines, de Thaïlande, de Timor-Leste et du Viet Nam.

En 2008, l'UIP a lancé un projet concernant un groupe de parlements anglophones d'Afrique engagés dans un processus de réconciliation. Elle a ainsi organisé un premier séminaire régional en Sierra Leone, en juin. Des manifestations de suivi au niveau national sont proposées. L'UIP envisage d'étendre ce projet aux pays francophones d'Afrique sortant d'un conflit. A la demande du Parlement du Togo, elle organisera un séminaire de deux jours portant sur les difficultés spécifiques auxquelles le Togo est confronté en vue d'adopter un plan d'action pour l'Assemblée nationale, avec des recommandations concrètes répondant à ses besoins particuliers.

Au terme de chaque activité, les parlements procéderont à un bilan. Des visites de suivi et des contacts réguliers permettront une évaluation continue et, s'il y a lieu, un ajustement des activités. Une évaluation externe est prévue à la fin du projet.

C. AMÉLIORER LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

L'UIP s'attache à aider les parlements à contrôler le secteur de la sécurité. En 2003, elle a publié, en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) de Genève, un guide intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Principes, mécanismes et pratiques* qui propose un cadre pour une action parlementaire efficace dans ce domaine. Ce Guide, qui a fait l'objet d'une présentation officielle dans nombre de parlements, est disponible dans plus de 30 langues.

L'UIP, toujours avec le DCAF, a également organisé des séminaires régionaux annuels pour renforcer le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Afrique australe. L'UIP et le DCAF en tiendront d'autres, dans une forme légèrement différente, réunissant des parlementaires d'un nombre restreint de pays qui ont les mêmes préoccupations en matière de sécurité. Celui de 2009 est destiné aux pays de la région des Grands Lacs en Afrique.

Ces séminaires permettent aux parlementaires de débattre des problèmes actuels de la sécurité dans leur région et du rôle du Parlement dans ce domaine. Le but est de renforcer le contrôle parlementaire de ce secteur au niveau national en s'inspirant, entre autres, des pratiques et enseignements présentés dans le Guide et dans les séminaires régionaux déjà organisés. En outre, les séminaires visent à inciter les parlements à coopérer au niveau régional sur ces questions.

La sécurité étant un domaine "sensible", il est d'autant plus difficile d'aider les parlements à répondre aux problèmes qu'elle pose de nos jours. Aussi l'UIP veille-t-elle à ce que les séminaires se déroulent dans un climat de confiance, sans exclure quiconque. Outre les parlementaires des commissions nationales de la défense et de la sécurité et leur personnel, y participent également les représentants des ministères de la défense, de l'intérieur, de la justice, ceux des forces armées et de la police, des organisations non gouvernementales, ainsi que des universitaires travaillant sur les questions de sécurité.

Encore faut-il aussi que les séminaires tiennent compte des initiatives en cours au niveau régional en matière de paix et de sécurité. Pour cette raison, le séminaire pour la région des Grands lacs, en Afrique, sera organisé avec le Forum AMANI, initiative parlementaire de paix dans cette région.

> Modalités d'exécution et coordination

Dans ses missions de bons offices, l'UIP coopérera au cas par cas avec des partenaires institutionnels concernés par l'instauration de la paix, comme la Commission de consolidation de la paix de l'ONU. Les conseillers seront des parlementaires expérimentés et de haut niveau.

Les séminaires visant à renforcer l'action parlementaire dans la réconciliation nationale seront organisés avec le PNUD, International IDEA, l'ICTJ et le DCAF très actifs dans ce domaine.

Les activités portant sur le contrôle du secteur de la sécurité, organisées par l'UIP et le DCAF, seront accueillies par l'un des parlements concernés. Pour chaque séminaire sous-régional, les organisateurs travailleront avec leurs partenaires traditionnels, notamment le PNUD, et les organisations régionales comme le Forum AMANI dans la région des Grands lacs.

> Bénéficiaires

Les parlements visés sont les bénéficiaires immédiats de toutes ces activités.

> ACTIVITÉ / ACTION	> RÉSULTAT ATTENTU	> INDICATEURS
A. PROMOUVOIR LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION DE TOUS AUX DÉCISIONS		
Assistance technique et conseils pour instaurer un cadre propice à des décisions et à un dialogue sans exclusive et pour aider les parlements demandeurs à définir de nouvelles dispositions institutionnelles permettant le rétablissement d'un gouvernement démocratique	Un parlement sans exclusive et plus représentatif Meilleur fonctionnement de l'institution, notamment des processus décisionnels Interaction accrue et de meilleure qualité entre toutes les parties prenantes de l'institution	Nombre de parlements qui demandent et obtiennent une assistance Nombre de parlements faisant état d'une amélioration du processus décisionnel grâce à l'assistance de l'UIP
B. RENFORCER LA PARTICIPATION DES PARLEMENTS AUX PROCESSUS DE RÉCONCILIATION NATIONALE		
Séminaires pour aider les parlements des pays sortant d'un conflit à mettre en place des mécanismes de justice de transition, à les suivre et les évaluer, et pour renforcer la participation de tous aux processus politiques, comme élément fondamental de la réconciliation	Sensibilisation à l'importance de la justice de transition Participation accrue des parlements à la conception, la mise en place et l'évaluation des mécanismes de justice de transition Connaissance des embûches que les parlements doivent éviter sur la route de la transition Connaissance des conditions requises pour la reconstruction de sociétés viables, du rôle et de la responsabilité du Parlement dans le processus de réconciliation	Renforcement du débat parlementaire Action législative pour créer des commissions Justice et vérité ou des instances similaires Mise en œuvre des recommandations de ces commissions et instances similaires, notamment pour la réforme des institutions et les réparations offertes aux victimes Participation aux séminaires régionaux et nationaux
C. AMÉLIORER LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ		
Séminaire pour aider les parlements à contrôler le secteur de la sécurité	Conscience de l'importance du contrôle, par le Parlement, du secteur de la sécurité et pour la réconciliation	Participation aux séminaires régionaux et nationaux

FINANCEMENT ET BUDGET

L'UIP est financée par ses Membres et Membres associés qui lui versent des contributions annuelles. Ayant un financement ordinaire fiable, elle ne dépend pas des contributions volontaires pour couvrir ses besoins courants. Cependant, pour donner pleinement sa mesure et répondre aux demandes croissantes d'assistance, elle fait appel à des contributions volontaires.

Les tableaux ci-dessous donnent un état complet des recettes et des ressources nécessaires tant au titre des contributions mises en recouvrement qu'à celui des contributions volontaires. Les besoins en contributions volontaires, présentés de façon plus détaillée, sont répartis par domaine de travail et d'activité. Les budgets font ressortir les besoins tels qu'estimés à la date d'élaboration du présent Plan (août 2008) et seront régulièrement suivis et remis à jour. Les besoins annuels s'élèvent à 5 251 900 millions de francs suisses en 2009, 5 128 100 millions de francs suisses en 2010 et 5 132 400 millions de francs suisses en 2011. Les fonds déjà engagés par les donateurs contribueront au financement de ces besoins.

Pour obtenir des financements prévisibles et stables à titre de contributions volontaires, l'UIP a noué des partenariats pluriannuels avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Irish Aid et l'Agence suédoise de développement international (ASDI) qui ont engagé des fonds pour 2008-2010. D'autres donateurs publics, le PNUD, le FNUD et la Commission européenne contribuent à des projets spécifiques.

Des engagements ont été pris par les donateurs suivants :

- Irish Aid : Un accord conclu en 2008 porte sur un engagement de 1,1 million d'euros pour 2008-2010 (400 000 euros en 2008, 350 000 en 2009 et 350 000 euros en 2010) pour le programme de l'UIP relatif à l'égalité en politique.
- ASDI : Un accord conclu en 2008 porte sur un engagement de 9 millions de couronnes suédoises sans affectation et 900 000 couronnes suédoises pour les études de cas sur le contrôle parlementaire de l'aide au développement pour la période 2008-2010.
- ACDI : Un accord conclu en 2007 porte sur un engagement de 669 600 dollars canadiens sur trois ans (avril 2007- mars 2010) pour un projet visant à aider les parlements dans leur action de réconciliation. Un second accord conclu en 2008 porte sur un engagement de 1,2 million de dollars canadiens sur trois ans (2008 2010) pour le programme de l'UIP sur l'égalité entre les sexes et un projet sur la représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement.

Donateur	Montant total des engagements	Financement engagé par an (CHF)			
		2008	2009	2010	2011
Irish Aid	EUR 1.100.000	652.000	567.200	567.200	0
ACDI (Canada)	CAD 1.869.600	847.900	651.100	476.200	0
ASDI (Suède)	SEK 9.900.000	654.000	519.100	519.100	0
> Total		**2.153.900**	**1.737.400**	**1.562.500**	**0**

Recettes ordinaires, contributions volontaires et autres 2006-2008			
	2006	2007	2008
Contributions ordinaires	10.623.100	11.060.300	11.354.900
Autres recettes	1.253.400	1.381.900	1.401.500
Contributions volontaires	836.600	1.383.400	2.153.000
> Total	**12.713.100**	**13.825.600**	**14.910.300**

Besoins en contributions volontaires 2009-2011

Renforcement de l'institution parlementaire			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Besoins estimatifs pour assistance parlementaire	46.300	46.300	46.300
Fourniture d'assistance initiale dans les pays prioritaires	135.100	111.100	111.100
> Total partiel	**181.400**	**157.400**	**157.400**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	14.500	12.600	12.600
> Total	**195.900**	**170.000**	**170.000**

Définition de normes et lignes directrices pour les parlements			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Favoriser la reconnaissance et le respect des normes pour parlements démocratiques	57.000	92.000	122.000
Promouvoir des parlements sans exclusive : représentation des minorités et des populations autochtones au Parlement	232.500	219.500	101.500
Organiser une forte participation parlementaire à la CIDNR-7	160.000	80.000	80.000
Promouvoir la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance	87.800		
> Frais de personnel	184.800	190.400	196.200
> Total partiel	**722.100**	**581.900**	**499.700**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	57.800	46.500	40.000
> Total	**779.900**	**628.400**	**539.700**

Créer une base de connaissances pour soutenir les parlements			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Créer une base de données mondiale sur les projets de renforcement des parlements	67.000	272.000	177.000
Développer les ressources d'information : base de données PARLINE sur les parlements nationaux	90.000	90.000	90.000
Faire connaître les bonnes pratiques au Parlement	20.000	72.000	104.000
> Frais de personnel	184.800	190.400	196.100
> Total partiel	**361.800**	**624.400**	**567.100**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	28.900	50.000	45.300
> Total	**390.700**	**674.400**	**612.400**

Protéger et promouvoir les droits de l'homme			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Renforcer la contribution des parlements à l'application des traités de l'ONU sur les droits de l'homme	179.400	179.400	179.400
Aider les parlements à agir en faveur des droits de l'homme	90.000	90.000	90.000
Doter les parlementaires d'outils pour la protection des droits de l'homme	64.000	110.000	110.000
> Frais de personnel	152.900	157.500	162.200
> Total partiel	**486.300**	**536.900**	**541.600**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	38.900	42.900	43.300
> Total	**525.200**	**579.800**	**584.900**

Faire respecter les droits des enfants			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Aider les parlements à lutter contre la violence à l'égard des enfants	118.000	118.000	118.000
Renforcer l'action parlementaire pour la réalisation des OMD relatifs à la survie de la mère et de l'enfant	159.000	119.000	159.000
Mobiliser les parlements en faveur des droits des enfants au niveau mondial	239.000	229.000	184.000
> Frais de personnel	252.400	259.900	267.700
> Total partiel	**768.400**	**725.900**	**728.700**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	61.500	58.100	58.300
> Total	**829.900**	**784.000**	**787.000**

Promouvoir l'égalité hommes-femmes en politique			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Produire des informations comparatives sur les femmes en politique	165.000	180.000	95.000
Aider les femmes à accéder au Parlement et à le transformer	364.000	364.000	364.000
Promouvoir l'égalité entre les sexes et le travail parlementaire	193.000	128.000	128.000
Aider les parlements à répondre aux préoccupations de la parité	285.000	180.000	180.000
> Frais de personnel	337.700	347.800	358.200
> Total partiel	**1.344.700**	**1.199.800**	**1.125.200**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	107.600	96.000	90.000
> Total	**1.452.300**	**1.295.800**	**1.215.200**

Promouvoir le développement			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Aider les parlements à intervenir sur les questions d'aide au développement	120.000	120.000	120.000
Mobiliser les parlements contre le VIH/sida	190.000	90.000	190.000
Améliorer la gouvernance dans les PMA	73.900		
Mobiliser les parlements face aux changements climatiques	80.000	80.000	120.000
Mobiliser les parlements en faveur d'un travail et d'un emploi décents		80.000	120.000
> Frais de personnel	92.500	95.300	98.100
> Total partiel	**556.400**	**465.300**	**648.100**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	44.500	37.200	51.800
> Total	**600.900**	**502.500**	**699.900**

Contribuer à l'instauration de la paix			
Budget en CHF	**2009**	**2010**	**2011**
Promouvoir le dialogue et la participation de tous aux décisions	74.100	74.100	74.100
Renforcer la participation des parlements aux processus de réconciliation nationale	211.300	223.500	248.500
Améliorer le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité	64.600	64.600	64.600
> Frais de personnel	91.800	94.500	97.300
> Total partiel	**441.800**	**456.700**	**484.500**
> Dépenses d'appui au programme (8%)	35.300	36.500	38.800
> Total	**477.100**	**493.200**	**523.300**

Récap. budget en CHF à financer par des contributions volontaires	2009	2010	2011
Renforcer l'institution parlementaire	195.900	170.000	170.000
Définir des normes et lignes directrices pour les parlements	779.900	628.400	539.700
Créer une base de connaissances sur les parlements	390.700	674.400	612.400
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	525.200	579.800	584.900
Faire respecter les droits des enfants	829.900	784.000	787.000
Promouvoir l'égalité entre les sexes en politique	1.452.300	1.295.800	1.215.200
Promouvoir le développement	600.900	502.500	699.900
Contribuer à l'instauration de la paix	477.100	493.200	523.300
> Total	**5.251.900**	**5.128.100**	**5.132.400**

Budget total 2009 en CHF	ordinaire	contr. volontaires	consolidé
Direction	1.429.000		1.429.000
- Promouvoir le développement		521.100	521.100
> Total partiel	1.429.000	521.100	1.950.100
Division des Affaires de l'Assemblée	2.888.900		2.888.900
Division de la Promotion de la démocratie			
- Renforcer l'institution parlementaire	1.272.000	195.900	1.467.900
- Définir des normes et créer une base de connaissances	607.500	1.170.600	1.778.100
- Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1.176.900	525.200	1.702.100
- Faire respecter les droits des enfants	58.000	829.900	887.900
- Promouvoir l'égalité entre les sexes en politique	693.300	1.452.300	2.145.600
- Contribuer à l'instauration de la paix		477.100	477.100
- Améliorer la gouvernance dans les PMA		79.800	79.800
> Total partiel	3.807.700	4.730.800	8.538.500
Division des Relations extérieures	2.410.300		2.410.300
Division des Services administratifs	2.363.200		2.363.200
Autres	347.000		347.000
> Total	**13.246.100**	**5.251.900**	**18.498.000**

ANNEXE

Projets en cours et futurs d'assistance aux parlements

A la demande des parlements bénéficiaires, l'UIP propose des projets d'assistance et des services de conseil sur le rôle, la structure et les méthodes de travail du Parlement, essentiellement pour développer les ressources humaines, y compris celles des parlementaires et personnels, et les ressources matérielles. L'objectif global est d'aider les parlements nationaux à être plus efficaces. La plupart des projets sont mis en œuvre en coopération avec le PNUD qui les finance totalement ou partiellement. Cependant, l'UIP tiendra les donateurs informés des projets nécessitant des fonds. Etant donné la nature évolutive de ces projets, la liste ci-dessous sera régulièrement révisée. Les informations y afférentes peuvent être obtenues auprès de l'UIP.

Projets en cours :

Afghanistan : Parlement - Wolesi Jirga (Chambre basse) et Meshrano Jirga (Chambre haute)
Le projet intitulé *Soutien à l'établissement d'une législature afghane* (SEAL), vise à renforcer les capacités du tout nouveau Parlement de ce pays. Il est mis en œuvre en coopération avec le PNUD.

Burundi : Sénat et Assemblée nationale
Un projet d'assistance global a été élaboré suite à une mission d'évaluation des besoins effectuée en février 2006. Il vise à renforcer les capacités des parlementaires et du personnel parlementaire, moderniser les procédures et les services du Parlement, fournir une assistance aux commissions, améliorer les services de communication du parlement, y compris les services décentralisés, promouvoir les activités portant sur l'égalité entre hommes et femmes, et favorise l'informatisation. Ce projet, qui s'élève à 1 million de francs suisses par an sur cinq ans, ne bénéficie pour l'instant d'aucun engagement de financement, sauf pour les activités liées à l'égalité entre les sexes qui sont financées par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) pour deux ans (2007-2009).

Cambodge : Sénat et Assemblée nationale
Sur demande du parlement, en décembre 2007, l'UIP a lancé une activité de renforcement des capacités, de trois semaines, sur place, à l'intention des personnels législatifs et de documentation. Un financement sera demandé pour la mise en place des activités de suivi en 2009.

Guinée équatoriale : Chambre des représentants du peuple
La première phase de l'assistance a commencé en 2003 et s'est achevée en juillet 2007. La seconde phase, mettant à profit les résultats de la première, a été élaborée et devrait commencer au second semestre 2008, elle devrait durer deux ans. Elle a pour but d'apporter un soutien aux commissions parlementaires et de renforcer les activités d'information et de communication. Le budget de 736 000 euros au titre de la phase 1 a été financé par la Commission européenne (CE) et le gouvernement de Guinée équatoriale. La CE a engagé 500 000 euros pour la seconde phase.

Pakistan : Sénat et Assemblée nationale
La seconde phase de ce projet est en cours d'élaboration, en coopération avec le PNUD, et devrait être mise en œuvre en 2009. Elle porte sur l'amélioration des fonctions ressources humaines des secrétariats des deux chambres, le renforcement des fonctions législatives, la définition de procédures pour un contrôle plus efficace et un meilleur examen des lois, et l'amélioration des services parlementaires d'information et de communication. Un financement peut être demandé pour la mise en œuvre de a phase 2.

République du Congo : Sénat et Assemblée nationale
Suite à une mission d'évaluation des besoins effectuée en avril 2006, un projet a été défini pour aider parlementaires et personnel parlementaire à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter plus efficacement des fonctions législative, de contrôle et de représentation du Parlement. En 2008, l'UIP a financé la mise en œuvre des activités initiales prioritaires. D'autres financements peuvent être demandés pour poursuivre ce projet.

Thaïlande : Assemblée législative nationale
En 2007, l'UIP a effectué trois missions exploratoires qui ont abouti à un avant-projet portant sur un soutien de l'UIP à la création de commissions des comptes publics et une aide au Parlement pour qu'il assure un meilleur suivi des traités internationaux contraignants pour l'Etat. Un financement peut être demandé pour la mise en œuvre de ces activités en 2009.

Timor-Leste : Assemblée nationale
Un programme d'orientation en quatre phases pour les parlementaires élus et le personnel parlementaire a été lancé en août 2007. L'UIP continuera de soutenir ce projet jusqu'à la fin de 2009. Le programme, soit 1 million de dollars E.-U., est entièrement financé par le PNUD et s'inscrit dans un projet plus large de cette organisation pour le parlement.

Emirats arabes unis : Conseil fédéral national
Suite à une mission d'évaluation des besoins effectuée en juin 2007, un avant-projet visant à renforcer le fonctionnement du Parlement a été défini en coopération avec le Conseil fédéral national. Les activités ont commencé en 2008.

Projets envisagés :

Algérie : Conseil de la nation (Chambre haute)
Un audit de l'administration du Conseil de la nation est prévu au second semestre 2008. Il permettra de définir et de mettre en œuvre un avant-projet avec les autorités parlementaires.

République démocratique du Congo : Sénat, Assemblée nationale et parlements provinciaux
Suite à des missions d'évaluation des besoins effectuées en décembre 2006 et février 2007, un avant-projet portant sur le renforcement du fonctionnement du Parlement national et des assemblées de province a été défini en coopération avec le PNUD. Ce programme, qui sera entièrement financé par le PNUD, s'inscrit dans un projet plus large de bonne gouvernance visant toutes les institutions. La mise en œuvre commencera au second semestre 2008.

Laos : Assemblée nationale
Suite à une mission d'évaluation des besoins effectuée en septembre 2007 et à une mission de formulation effectuée en mars 2008, un projet visant à accroître l'efficacité de l'Assemblée nationale, en particulier de ses fonctions législatives et de contrôle, de représentation et d'administration, a été défini en coopération avec le PNUD, d'autres organisations et partenaires de l'ONU. La mise en œuvre devrait commencer en septembre 2008.

Maldives : Parlement
Suite à une mission d'évaluation des besoins effectuée en octobre 2007, un avant-projet visant à renforcer le fonctionnement du Parlement est en cours d'élaboration en coopération avec les autorités parlementaires. Une activité consultative préliminaire ayant pour but d'aider le Parlement à réviser ses règles de procédure à la lumière de la nouvelle Constitution devrait commencer au second semestre 2008. Un financement peut être demandé pour lancer la mise en œuvre du projet global en 2009.

Sierra Leone : Parlement
L'UIP, en coopération avec le PNUD, a effectué une mission d'évaluation des besoins exhaustive pour le compte du Parlement de Freetown en octobre-novembre 2007. Un avant-projet visant à renforcer le fonctionnement du parlement, sachant que la Sierra Leone sort d'un conflit, est en cours d'élaboration en coopération avec les autorités parlementaires, le PNUD et d'autres organisations nationales et internationales opérant dans ce pays.

Togo : Assemblée nationale
Une mission UIP-PNUD d'évaluation des besoins a été effectuée en juin 2008. Un avant-projet est en cours d'élaboration suite à un séminaire de validation. Un financement de départ sera fourni par le PNUD en 2009 ; mais il faudra sans doute un financement complémentaire pour achever la mise en œuvre du projet.

Soudan : Assemblée nationale, Assemblée législative du Sud-Soudan et Assemblées d'Etat
Suite à une mission effectuée au Soudan par le Secrétaire général de l'UIP en juin 2008, l'UIP a défini un programme complet de soutien aux parlements du Soudan et, partant, au processus de paix. Un financement est demandé pour mettre en œuvre ces activités à compter du second semestre 2008. Le soutien portera sur les cinq domaines suivants :

- documentation, bibliothèque et services de recherche, avec des systèmes d'information et de communication modernes;
- formation au travail législatif et renforcement de l'Assemblée législative du Sud-Soudan et des Assemblées d'Etat;
- soutien aux groupes de femmes à Khartoum et Juba qui, dans un premier temps, portera sur la période électorale;
- soutien aux processus de paix et de réconciliation;
- questions relatives à la protection de l'enfant, à la santé de l'enfant, du nouveau-né et de la mère.

La Somalie a également demandé une assistance.